Procès-verbal

Conseil d'Administration du 9 mars 2017

Soumis au vote du Conseil d'administration du 6 avril 2017



Le Conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 9 mars 2017 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M.ROBLÉDO.

s <u>alle du Conseil à la Présidence de l'Université</u>	e, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M.ROBLÉDO.
ROBLÉDO Christian	Présent
Président de l'Université d'Angers	
BRIET Marie	Présente
DELABAERE Éric	Présent
GROLLEAU Françoise	Présente
HEURTIER Anne	Présente
MARCILLOUX Patrice	Présent
MERCAT Alain	Absent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente
TAILLEFAIT Antony	Absent
BERNARD Catherine	Présente
BONNIN Marie	Absente
GARCIA Laurent	Présent
HINDRE François	Présent
LONG Martine	Excusée, donne procuration à Patrice MARCILLOUX
NIGET David	Présent
REY Anne	Présente
HAMARD Patrick	Présent
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LEMAIRE Laurent	Excusé, donne procuration à David NIGET
QUINCHARD Sophie	Excusée, donne procuration à Patrick HAMARD
SEGRÉTAIN Claudie	Présente
VEYER Philippe	Présent
GASTINEAU Julie	Absente
(suppléant : PADILLA Théo)	
MAINGUENÉ Louis	Présent
(suppléant : LEBECHNECH Inès)	
AMAT Inès	Excusée, donne procuration à Louis MAINGUENE
(suppléant : DES POMEYS Guillaume)	·
DUCHÊNE Thibaut	Présent, Mehdi BOUQSIM
(suppléant : BOUQSIM Mehdi)	
PÉRON Maurine	Présente, Lisa BRILLANT
(suppléant : BRILLAND Lisa)	
ROY Marine	Absente
(suppléant : JEAN-DENIS Ludvik)	
HOUËL Stéphanie	Excusée
(suppléant : DEROCHE Catherine)	
BRICHET Régine	Excusée, donne procuration à Catherine BERNARD
(suppléant : GOUKASSOW Véronique)	
FEL Caroline	Absente
(suppléant : ENGEL Karine)	
SEEGERS Henri	Excusé, donne procuration à Christian ROBLEDO
BILLIARD Matthieu	Excusé
LELARGE Antoine	Excusé
JUSTEAU Foulques	Excusé, donne procuration à François HINDRE
ROCHE Pascale	Présente

♦ Membres à titre consultatif :

HUISMAN Olivier, directeur général des services DIRIDOLLOU Janic, agent comptable DURAND Christelle, chef de division de l'Enseignement supérieur, Rectorat de Nantes FURET Thierry, chargé de mission, Rectorat de Nantes

♦ Membres présents invités par le Président :

BAUPIN Dominique, directeur	BOISSON Didier, doyen de l'UFR	LE GALL Didier, vice-président en
du pilotage et de l'évaluation	LLSH	charge du Conseil d'administration
JEMAIN François, directeur des	BOUVIER Lydie, directrice de l'IUT	MALLET Sabine, vice-présidente
affaires financières	LERICHE Philippe, directeur de l'UFR	Formation et Vie universitaire
JOLY Frédéric, directeur des	Sciences	GUIGNON Dominique, commissaire
ressources humaines	CLOT Nathalie, directrice du SCDA	aux comptes, KPMG
ESTEVE Laurence, directrice	LATOUCHE Thierry, directeur de la	·
des affaires générales,	DFC	
juridiques et institutionnelles		

♦ Secrétariat de séance :

Gestionnaire des instances - Cellule institutionnelle - DAGJI

♦ Ordre du jour

1. INF	ORMATIONS	5
1.1	Retour sur la visite au Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supér	ieur et de la
Rech	nerche	5
1.2	Résultats PIA2	<i>6</i>
1.3	Appel à manifestation d'intérêt SHS-LLA	
1.4	Appel à projet Disrupt Campus	
1.5	Etats des inscriptions	
2. PRC	DCES-VERBAUX DES CA	
2.1	Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2016	
2.2	Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2017	
3. PRC	OSPECTIVES ET MOYENS	
3.1	Rapport annuel de performance	
3.2	Exécution budgétaire	
3.3	Compte financier, annexes et analyse financière	
3.4	Rapport du commissaire aux comptes	
3.5	Affectation du résultat 2016	
3.6	Tarifs de la formation continue	
4. AFF	AIRES GENERALES ET STATUTAIRES	
4.1	Plaque commémorative pour les étudiants déportés	
4.2	Calendriers administratifs 2017-2018 et 2018-2019	
4.3	Dépôt de la demande de financement FEDER pour le projet Achat équipement EEG	21
5. ENS	SEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE	
5.1	Admission en master : dates de campagne de recrutement	
5.2	Création du DU Ethique, soin et normes en santé	
5.3	Création du DIU Pharmacie clinique : des concepts à la pratique	
6. DEC	CISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CA AU PRESIDENT	
ANNE		24

M. ROBLÉDO ouvre la séance à 14H30. 27 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 20 membres présents, 7 procurations). 16 membres invités sont présents.

1. Informations

1.1 <u>Retour sur la visite au Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</u>

M. ROBLEDO rend compte de la visite à la DGESIP qui a eu lieu le vendredi 3 mars 2017. Cette visite matérialise une première étape dans le processus de contractualisation. Le bilan du contrat 2012-2016 et le prochain contrat 2017-2021 étaient à l'ordre du jour de cette rencontre.

Bilan du contrat 2012-2016

M. ROBLEDO précise qu'un point sur l'ensemble des indicateurs de performance du contrat 2012-2016 a été fait. L'Université d'Angers est particulièrement suivie sur certains points comme le taux de réussite en Licence. Les cibles, parfois ambitieuses, ont été dépassées pour 76%. La DGESIP a émis une appréciation positive sur la trajectoire de l'Université d'Angers.

Prochain contrat 2017-2021

M. ROBLEDO rappelle que des indicateurs génériques et transversaux à tous les établissements seront définis par le ministère. Des indicateurs complémentaires seront à proposer par chaque établissement en fonction de leur propre projet.

Le prochain contrat de site comportera un volet spécifique s'appuyant sur des objectifs issus du projet d'établissement voté en septembre 2016. Le volet spécifique proposé par le ministère sera organisé en deux grandes parties :

- Affirmer la place de l'Université d'Angers dans l'ESR régional, national et international
- Inscrire l'Université d'Angers dans une logique d'amélioration continue.
- M. ROBLEDO indique qu'aucune information n'a été communiquée quant à l'accompagnement du ministère pour la réalisation des objectifs du prochain contrat. Il rappelle qu'un bonus contrat de 680 000 €/an avait été accordé lors du précédent contrat.
- M. ROBLEDO présente les prochaines étapes de l'élaboration du contrat :
 - fin mai / début juin : approbation du volet spécifique en CA
 - 20 juin 2017 : présentation de l'offre de formation au CNESER ;
 - fin juin / début juillet 2017 : signature du contrat.

Concernant les exigences du ministère, M. ROBLEDO précise que l'évaluation des enseignements sera désormais obligatoire dans le cadre du pilotage des formations. Jusqu'à présent, seule l'évaluation des formations est obligatoire. Il précise qu'une réflexion est à mener sur la méthode d'évaluation à mettre en place.

Mme BERNARD évoque les comités de perfectionnement mis en place par les responsables de formation sur lesquels il serait intéressant d'avoir un retour d'expérience.

- M. DELABAERE est perplexe quant à l'évaluation des enseignements et souligne la différence entre une évaluation destinée à l'enseignant et une évaluation à visée publique. Concernant la visite au ministère, il demande si la formation continue a fait l'objet d'une discussion particulière.
- M. ROBLEDO répond que le ministère a bien constaté que les cibles fixées pour la formation continue ont été dépassées mais il n'y a pas eu de discussion spécifique à ce sujet.

1.2 Résultats PIA2

M. ROBLEDO annonce que sur les 9 projets déposés, 8 projets ont été retenus : l'Université de Lyon pour un projet IDEX ; les universités de Lille, Montpellier, Pau, Clermont-Ferrand, Nantes, Paris-Est et Paris Seine pour des projets I-SITE. Seule la candidature de l'Université de Rennes n'a pas été retenue.

M. ROBLEDO précise que l'Université de Rennes a obtenu de meilleurs résultats que l'Université de Nantes sur les dimensions scientifiques du projet. Cependant, le projet de l'Université de Nantes a été jugé plus pertinent en termes de gouvernance et de trajectoire. M. ROBLEDO en conclut que l'excellence visée par ce dispositif est fortement corrélée à la structuration et à la gouvernance de l'université porteuse du projet.

M. ROBLEDO indique que ces résultats ne devraient pas avoir d'incidence sur l'implication des universités de Nantes et Rennes au niveau de l'UBL. Il précise qu'une restructuration est prévue à Nantes avec la création d'un nouvel établissement qui regrouperait l'Université de Nantes et l'Ecole Centrale. Les deux établissements conserveraient leur personnalité morale mais leur gouvernance serait fortement resserrée. La reconfiguration s'articulerait autour de 4 pôles :

- Pôle « Ecole centrale de Nantes » qui regroupera l'Ecole centrale, Polytechnique, l'UFR Sciences et les IUT.
- Pôle Humanités
- Pôle Droit, Economie, Gestion
- Pôle Santé, en lien avec l'INSERM, le CHU et le CRNS

M. ROBLEDO n'a pas d'information précise concernant la restructuration de l'Université de Rennes si ce n'est qu'elle bénéficiera d'un accompagnement dans le cadre du PIA3.

Il ajoute que derrière ces restructurations se profile une reconfiguration de l'ESR régional et bi-régional (Pays-de-la-Loire et Bretagne). S'agissant de la COMUE UBL, le ministère semble circonspect quant à la viabilité du projet pour des raisons formelles – la COMUE, s'étendant sur deux régions différentes, pourrait pâtir d'un manque de cohésion – et pour des raisons politiques - le modèle fédéral de l'UBL limite le pouvoir de la COMUE vis-à-vis des établissements membres. Or l'objectif du ministère est de transférer davantage de compétences aux COMUE notamment en matière de contractualisation.

Au-delà de ces limites, M. ROBLEDO pense que la COMUE UBL a un véritable rôle à jouer en matière de coordination entre les différents établissements dans le cadre du PIA 3. Il est favorable à un infléchissement du projet stratégique de l'UBL afin qu'un site porteur d'un projet puisse s'associer avec d'autres sites dans les réponses aux appels à projet, en fonction des thématiques propres à chacun. Il précise que la forme actuelle de l'UBL rend compliqué une telle démarche.

M. ROBLEDO précise que l'Université d'Angers cherche à encourager cette dynamique. Ainsi, l'Université du Maine a été contactée dans le cadre du projet sur les nouveaux cursus universitaires. Des discussions sont en cours avec l'Université de Brest – avec qui des partenariats sont également développés, tel que le partenariat PluriPASS – afin de mettre en place une meilleure coordination de projets communs ou complémentaires.

Rapprochement entre l'Université d'Angers et l'Université du Maine.

M. ROBLEDO rappelle que le processus de rapprochement avec l'Université du Maine rentre dans une phase plus opérationnelle. Un état des lieux sous forme d'analyse macroscopique (formations, équipes, etc.) sera fait dans un premier temps (de mars 2017 à décembre 2017), suivi d'une phase d'identification des scénarios possibles de rapprochement (partenariat souple, création d'un EPSCP, fusion, etc.) La forme de rapprochement devra être déterminée au plus tard en mai 2019 de façon à ce que le dispositif soit opérationnel à la rentrée 2019. L'équipe présidentielle de l'Université du Maine a été reçue le vendredi 10 mars 2017. Une équipe de l'Université d'Angers se rendra à l'Université du Maine le 29 mars prochain. Une conférence de presse sera donnée. Trois chargés de missions ont été nommés (1 pour l'Université d'Angers, 2 pour l'Université du Maine) pour coordonner ce processus de rapprochement.

1.3 Appel à manifestation d'intérêt SHS-LLA

M. ROBLEDO informe que le dossier déposé par l'Université d'Angers a été retenu pour la 1ère phase. L'audition qui a eu lieu jeudi 2 mars 2017 s'est bien passée. Les résultats seront communiqués dans le courant de la semaine 11.

M. ROBLEDO pointe une déception quant aux moyens alloués qui ne seront pas pérennes mais accordés uniquement pour la 1^{ère} année du projet. L'Université d'Angers ambitionne d'obtenir 2 des 15 postes mis en dotation, soit 120 000€ (1 poste = 60 000€).

1.4 Appel à projet Disrupt Campus

M. ROBLEDO annonce que le projet porté par l'Université d'Angers n'a pas été retenu. Les raisons ne sont pas encore connues. Il fait l'hypothèse que le modèle économique proposé manquait d'un retour économique direct et mesurable et ne correspondait pas tout à fait aux attentes de l'appel à projet. Il précise cependant que le travail effectué dans le cadre de cet appel à projet n'est pas vain et qu'il pourra servir de base à d'autres projets.

1.5 Etats des inscriptions

M. ROBLEDO indique qu'au 15 janvier 2017, l'Université d'Angers totalise 23 417 étudiants (hors master MEEF), dont les étudiants inscrits dans le cadre de conventions, soit une augmentation de plus de 700 étudiants par rapport à 2016 (22 710 étudiants). Il précise que cette augmentation est à corréler avec la comptabilisation dans les effectifs, depuis cette année, des étudiants inscrits en CPGE. L'Université d'Angers enregistre ainsi une augmentation continue de l'ordre de 200 à 300 étudiants par an depuis quelques années. Les effectifs se répartissent aux alentours de 10 000 étudiants en Licence et environ 4000 en Master.

M. ROBLEDO fait état de la progression des effectifs par composante :

DEG: + 9.5%
LLSH: + 4%
Santé: + 7%
Sciences: + 11.4%

2. Procès-verbaux des CA

2.1 Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2016

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 14 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.2 Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2017

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 26 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité avec 27 voix pour.

3. Prospectives et moyens

3.1 Rapport annuel de performance

M. BAUPIN rappelle que le Rapport Annuel de Performance (RAP) reprend l'ensemble des indicateurs de performance prévus dans le contrat quinquennal. Ces indicateurs sont présentés deux fois au Conseil d'administration, en décembre au moment du budget dans le Projet Annuel de Performance (PAP) et en début d'année dans le RAP. Il précise que dans le prochain contrat 2017-2021, certains des indicateurs du contrat 2012-2016 ne seront pas maintenus et de nouveaux seront proposés par le ministère en

fonction de son propre PAP et des enjeux nationaux. Pour la vague B, 14 indicateurs communs sont imposés par le ministère et 6 indicateurs spécifiques sont à déterminer par chaque établissement.

Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2015 :

- M. BAUPIN précise que le taux de réussite en Licence en 3 ans est un indicateur particulièrement suivi par le Ministère. L'Université d'Angers est très bien classée. Il existe trois méthodes de calcul la méthode 3 étant retenue comme principale :
 - la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1^{ière} année ; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul.
 - la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{èmé} année, rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année.
 - la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui ont effectué la totalité de leur cursus de Licence (de L1 à L3) au sein du même établissement.

Selon la méthode 1, l'Université d'Angers a un taux de réussite en Licence en 3 ans de 44,3%. Ce taux la place en 1^{ière} position du classement national avec +16,8 points par rapport à la moyenne nationale. Selon la méthode 3, l'Université d'Angers est 1^{ière} au classement national avec un taux de réussite de 61,6%, soit +19,4 points par rapport à la moyenne nationale.

Une valeur ajoutée est également calculée à partir de l'écart entre le taux théorique attendu par le Ministère et le taux de réussite constaté. Selon la méthode 3, L'Université d'Angers est 2^{ième} au classement national avec une valeur ajoutée de +13,8.

M. ROBLEDO souligne qu'au regard de la méthode 1, qui tient compte uniquement de l'établissement d'inscription en L1, il est intéressant de constater un taux de réussite élevé des étudiants formés à l'Université d'Angers en 1^{ière} année.

Evolution du taux de réussite en Licence en 3 ans :

M. BAUPIN indique que les bons résultats obtenus par l'Université d'Angers quant aux taux de réussite en Licence en 3 ans ne sont pas seulement relatifs à la dernière année de calcul mais sont constants depuis 2011-2012 et même en légère augmentation sur 2014-2015.

Au regard du <u>taux de réussite en Licence en 3 ans par type de baccalauréat</u>, les taux de réussite des bacheliers professionnels et technologiques ont augmenté depuis 2010-2011, ils restent cependant toujours en dessous des 50%. A l'inverse, le taux de réussite en Licence en 3 ans des bacheliers généraux est en baisse, ce qui est en corrélation avec l'augmentation de la proportion des bacheliers professionnels et technologiques inscrits en Licence à l'Université d'Angers.

S'agissant de l'évolution du <u>taux de réussite en Licence en 3 ans par genre</u>, la proportion d'hommes augmente, tandis que leur taux de réussite en Licence en 3 ans diminue. Le taux de réussite des femmes est bien au-dessus de celui des hommes.

- M. BAUPIN présente les différents taux de réussite suivants :
- <u>Taux de réussite en Licence en 3 ou 4 ans</u> : L'Université d'Angers est en 1^{ière} place avec 71,3% de réussite et en 2^{ème} place en termes de valeur ajoutée avec +10 points. Ce taux est stable depuis le début du contrat 2012-2015. Non obligatoire dans le contrat 2012-2015, cet indicateur sera intégré au prochain contrat 2017-2021.
- <u>Taux de réussite en DUT en 2 ans</u> : L'Université d'Angers est en 1^{ière} place nationale avec 83,3% de réussite et en 3^{ième} place nationale en termes de valeur ajoutée. Ce taux est en hausse de 1 point depuis le début du contrat 2012-2015. Non obligatoire dans le contrat 2012-2015, cet indicateur sera retenu dans le prochain contrat 2017-2021.

- <u>Taux de réussite en DUT en 2 ou 3 ans</u> : l'Université d'Angers est en $2^{\text{ème}}$ place nationale avec un taux de réussite de 87,8% et en $2^{\text{ème}}$ place en termes de valeur ajoutée avec +4,5 points. Ce taux témoigne d'une hausse de 1,2 point en 2014-2015.
- <u>Taux de réussite en LP en 1 an</u> : L'Université d'Angers est en $7^{\text{ème}}$ place nationale avec un taux de réussite de 93,2% et en $11^{\text{ème}}$ place en termes de valeur ajoutée avec +2,2 points. Ce taux est en hausse depuis 3 ans.
- M. BAUPIN indique que le taux de réussite en Master et le taux de réussite en Doctorat seront des objectifs dans le prochain contrat 2017-2021. Il ajoute que d'après les premiers calculs, le positionnement de l'Université d'Angers sur l'ensemble LMD est bon.
- M. ROBLEDO précise que ces bons résultats contribuent à valoriser l'image de l'Université d'Angers notamment auprès du Ministère. La DGESIP n'a pas manqué de souligner cette évolution lors de la dernière rencontre.

Taux de passage de L1 en L2 :

Cet indicateur ne sera pas maintenu dans le prochain contrat 2017-2021. Le taux de passage de L1 en L2 est stable sur 4 ans. L'Université d'Angers est 2ème au classement national. La part des sortants en L1 est en baisse (22,8% en 2013-2014) et de 7 points inférieurs à la moyenne nationale. Il est cependant à noter une légère augmentation des changements d'orientation après la L1, notamment des réorientations vers la PACES/PluriPASS et les DUT, à mettre en relation avec la mise en place de différents dispositifs de réorientation.

Le taux d'abandon en L1 est en revanche en hausse de 3 points depuis le début du contrat quinquennal et atteint 8,6% en 2014-2015. Cette augmentation est à mettre en parallèle avec l'augmentation de la proportion des étudiants masculins, le taux d'abandon des hommes étant bien supérieur à celui des femmes.

Part des nouveaux entrants en Master :

M. BAUPIN explique que cet indicateur permet de juger l'attractivité des masters de l'Université d'Angers pour les étudiants extérieurs et pour les étudiants inscrits en Licence à l'Université d'Angers. Les cibles définies dans le contrat ont été atteintes tant en termes d'attractivité – l'objectif était malgré tout d'offrir aussi aux étudiants de L3 de l'Université d'Angers des parcours de réussite en master – que sur le M2. L'objectif du contrat était de construire des masters sur un cycle de deux ans, limitant ainsi l'ouverture à des étudiants extérieurs.

L'attractivité des Doctorats de l'Université d'Angers est importante avec 68,6% d'étudiants non-inscrits dans l'établissement au cours des 2 années précédentes.

- M. ROBLEDO considère que ces deux indicateurs peuvent être interprétés autant négativement que positivement.
- M. BAUPIN précise que ces deux indicateurs ne sont pas maintenus dans le prochain contrat 2017-2021.

Evaluation des enseignements :

- M. BAUPIN précise qu'un dispositif d'évaluation des formations a été mené auprès de 15 000 étudiants. Environ 8000 retours ont été comptabilisés. L'ensemble des diplômes a pu faire l'objet d'une évaluation.
- Le taux de réponse à l'évaluation des formations de licence en 2015-2016 est de 50,4% soit une augmentation de presque 30 points en 3 ans.
- Le taux de réponse pour les formations de master est passé de 31,6% à 51,3%, soit une augmentation de plus de 20 points en 3 ans.

- Le taux de réponse des autres diplômes est de 66% en 2015-2016, soit une augmentation de plus de 25 points en 3 ans.

Ces taux de réponse restent en dessous des objectifs fixés dans le contrat quinquennal mais l'évolution est positive. M. BAUPIN précise que la cible visée dans le cadre de l'évaluation des formations de Licence était très ambitieux.

Insertion professionnelle:

M. BAUPIN rappelle que cet indicateur n'était pas obligatoire dans le contrat 2012-2015. Il le sera dans le contrat 2017-2021, avec une cible par secteur disciplinaire.

L'évolution du taux d'insertion professionnelle des diplômés de Master est stable depuis 5 ans. L'évolution du taux d'insertion professionnelle des diplômés de Licence professionnelle est en légère diminution depuis 5 ans.

Mobilité internationale :

M. BAUPIN précise que la mobilité sortante des étudiants est réalisée sous forme de séjours d'études ou de stages au cours de la période d'inscription à l'Université d'Angers. Sur la période 2015-2016, 967 étudiants ont effectué une mobilité internationale. L'objectif de 1600 étudiants n'est pas atteint mais l'effectif est en hausse de 14%.

La part de diplômés de Licence ayant effectué une mobilité sortante dans le cadre de leur diplôme diminue légèrement sur les 3 dernières années. A l'inverse, la mobilité des diplômés de Master augmente de 2 points en 3 ans et s'approche de la cible fixée dans le contrat. Ce décalage de Licence vers Master s'explique principalement par une structuration des cursus de Masters plus propice à la mobilité internationale. Cet indicateur ne sera pas maintenu dans le prochain contrat 2017-2021

Taux d'occupation des locaux :

Le taux d'occupation est en hausse depuis 2011-2012. La cible de 70% fixée dans le contrat est globalement atteinte. Cependant, de fortes disparités sont à noter d'une composante à une autre. Cet indicateur sera maintenu dans le contrat 2017-2021.

Formation continue:

Les objectifs fixés en termes de recette de la Formation continue ont été largement atteints avec 2 913 k€. Les ressources ont fortement augmenté entre 2014 et 2015 (+ 313k€) pour se stabiliser entre 2015 et 2016.

Revenus consolidés de la recherche :

La diminution globale observée est due à la baisse des redevances sur concessions de brevet mais surtout à la baisse de 172 k€ du SAIC (Service d'activités industrielles et commerciales). En 2013 et 2014, le SAIC avait perçu des remboursements exceptionnels. Bien qu'en diminution depuis 2 ans, la cible de 600 k€ fixée dans le contrat est atteinte avec 732k€.

Part des ressources propres sur le budget global :

La part des ressources propres dans le budget total des recettes est en augmentation de 481 k€ entre 2015 et 2016. Elle s'approche de la cible fixée dans le contrat. Les ressources propres comprennent les ressources de la Formation continue, les droits d'inscription ministériels qui augmentent de 507k€, la taxe d'apprentissage, les prestations de recherche et des subventions des collectivités.

Taux d'exécution des dépenses (hors SAIC) :

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement – fonctionnement et masse salariale confondus - est en augmentation, depuis 3 ans, de +2,6 points. La cible 2016 fixée à 90% est atteinte. Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est en hausse de 32 points depuis 2013. La cible 2016 fixée à 70% est atteinte.

- M. DELABAERE approuve le choix des indicateurs présentés. Il partage l'avis de M. ROBLEDO quant à la double lecture de l'indicateur concernant la part des nouveaux entrants en Master. Il estime que la prise en compte du taux de réussite en Master dans le prochain contrat est cohérente avec la nouvelle procédure d'admission en Master 1. Il ajoute qu'il serait intéressant pour les responsables de Master de mettre cet indicateur en corrélation avec l'insertion professionnelle à l'issue de la formation.
- M. ROBLEDO précise que l'objectif sous-jacent de l'indicateur concernant la part des nouveaux entrants en Master était d'obtenir une plus grande cohérence entre le M1 et le M2. Cet objectif est atteint puisque le flux de nouveaux entrants en M2 est plus faible qu'en M1. Cet indicateur n'a plus lieu d'être étant donné que le Master est désormais considéré comme un ensemble consécutif de 4 semestres.

Mme BERNARD précise qu'il y a un nombre important de bacheliers professionnels qui arrivent de BTS et qui ne sont pas comptabilisés dans les statistiques présentées. Il serait intéressant d'avoir un indicateur recensant la part réelle des étudiants provenant d'un baccalauréat professionnel.

M. ROBLEDO rappelle que les indicateurs présentés sont imposés à tous les établissements par le Ministère. Cependant, un établissement peut se fixer ses propres objectifs politiques. Offrir des parcours de réussite aux étudiants des filières technologiques ou professionnelles étant un objectif de l'Université d'Angers, des indicateurs y seront donc associés.

Le rapport annuel de performance 2016 est approuvé à l'unanimité avec 27 voix pour.

3.2 Exécution budgétaire

- M. ROBLEDO précise que les résultats budgétaires et comptables 2016 sont positifs. Cependant, une évolution moins favorable se fait jour. Des mesures sont à prendre dès 2017 pour éviter une inversion de la courbe des résultats. Il donne la parole à M. JEMAIN pour présenter l'exécution budgétaire.
- M. JEMAIN indique que cette présentation est moins détaillée que celles des années précédentes. Le basculement du système d'information SIFAC vers le module GBCP (Gestion budgétaire et comptable publique) a fortement mobilisé la DAF en début d'année. La partie reporting n'a pu être finalisée à temps pour ce CA. Il précise que les membres du Conseil d'administration sont appelés à se prononcer sur les éléments d'exécution budgétaire suivants :
 - les ETPT (Equivalent temps plein travaillé) sous plafond et hors plafond,
 - le montant des AE (Autorisation d'engagement) et des CP (crédit de paiement),
 - le solde budgétaire,
 - la variation de trésorerie,
 - la situation patrimoniale (le résultat, la CAF, tableau des emplois)
 - la variation du fonds de roulement.
- M. JEMAIN donne la parole à M. BAUPIN pour présenter le tableau du Plafond des emplois.

Plafond des emplois :

M. BAUPIN rappelle que la GBCP implique une comparaison de l'exécution budgétaire par rapport au budget prévisionnel. En 2016, il n'y a pas eu de budget rectificatif concernant la masse salariale, la comparaison est donc faite par rapport au budget prévisionnel initial.

Le budget prévisionnel des emplois sous plafond Etat prévoyait 1420 emplois. L'exécution budgétaire indique 1401 emplois réalisés. Soit un écart de -19 ETP dont -11 ETP enseignants (retraites, décès, disponibilités, détachements...), -15 ETP BIATSS titulaires (retraites, congés parentaux, mutations, CLM...), +6 ETP BIATSS contractuels (suppléances), +2 ETP enseignants contractuels.

Le budget prévisionnel des emplois financés hors SCSP (Subvention pour charges de service public) prévoyait 369 emplois. L'exécution budgétaire indique 365 emplois réalisés.

Le plafond global des emplois voté par le CA du 14 décembre 2016 prévoyait 1789 emplois. Le plafond global des emplois réalisés en 2016 est de 1756 emplois. L'écart prévision/exécution est de -33 ETP. Cette donnée est celle remontée au Ministère et au Rectorat. Cependant, il faut tenir compte d'une moyenne de 20 acomptes sur l'année 2016, soit un écart réel de -13 ETP.

- M. ROBLEDO demande de préciser la différence entre ETPT et ETP.
- M. BAUPIN précise que le décompte des ETPT, équivalents temps plein travaillé, prend en compte les quotités de travail des agents et le nombre de jour travaillés sur le mois. Le décompte des ETP, équivalents temps plein, ne prend en compte que la quotité de travail des agents.

<u>Autorisations budgétaires :</u>

- M. JEMAIN précise que dans le tableau des autorisations budgétaires, il est question d'AE, autorisation d'engagement et de CP, crédit de paiement. Il s'agit d'une partie purement budgétaire. Il précise que la différence entre le montant prévisionnel et le montant réalisé de − 7 207 878€ sur les AE s'explique par :
 - une volonté d'engager les marchés en mode pluriannuel qui n'a pas pu être mise en pratique du fait de l'inadaptation de SIFAC ;
 - une reprogrammation partielle de certaines opérations d'investissement (CISPEO, extension Passerelle, DATA center...) ;
 - des projets prévus mais finalement non réalisés ou reportés (recherche, colloques...).

Le décalage entre prévision et exécution des AE impacte également les CP (subventions de fonctionnement des collectivités non décaissées, projets de recherche non réalisés, décalage temporel dans les opérations d'investissement, etc.).

La différence de recettes de 2 039k€ s'explique principalement par une diminution des ressources propres (droits d'inscription en baisse de 300k€, colloques -115k€, prestations de recherche -220k€) et un décalage dans l'encaissement des recettes (notamment subventions des collectivités -600k€).

Le solde budgétaire s'élève à +573 210€ (principalement au titre des RFI). L'Université d'Angers verra sa réserve de trésorerie abondée

M. ROBLEDO précise que la présentation en mode GBCP permet de mettre en avant que le décalage prévision/exécution est en partie lié au décalage d'opération dans le temps. Le tableau présenté permet ainsi de vérifier que le décalage d'opérations dans le temps n'entraîne pas un solde budgétaire déficitaire.

Equilibre financier:

M. JEMAIN rappelle que le tableau de l'équilibre financier retrace les moyens financiers de couverture des opérations ayant un impact sur la trésorerie 2017 (solde budgétaire et opérations pour comptes de tiers). Le solde budgétaire au titre du budget principal est bénéficiaire. En revanche, le solde budgétaire du budget du SAIC est déficitaire. Il précise que le budget du SAIC est toujours plus ou moins déficitaire en raison de certaines charges non compensées par des recettes. Il indique que les 90M€ inscrits dans « autres décaissements sur compte de tiers » est une écriture transitoire.

Mme DIRIDOLLOU précise que lors du passage en GBCP, un mode opératoire a été mis en place pour retranscrire le contenu de l'outil de droit constaté en comptabilité GBCP (décaissement/encaissement). Ainsi, un certain nombre de flux de trésorerie ont transité sur des comptes d'attente. Les 90M€ correspondent à des masses transférées sur ces comptes d'attente.

<u>Situation patrimoniale – Compte de résultat :</u>

- M. JEMAIN annonce que le résultat de l'année 2016 est de 594 534€. Il souligne la bonne exécution des recettes qui s'explique par :
 - un écart faible entre le budget initial et réel de -839k€ (0,5%),
 - une hausse de la subvention du ministère concernant les postes financés dans le cadre des critères de convergence.

S'agissant des dépenses, M. JEMAIN rappelle qu'il n'y a pas eu de modification de l'enveloppe masse salariale lors du budget rectificatif. Il se félicite de ce choix puisque l'écart entre le budget prévisionnel initial et réel est faible (-477K€, soit 0,4%), ce qui reflète une bonne exécution budgétaire. Il précise que la surestimation des heures complémentaires et des vacations est une tendance régulière des composantes.

- M. JEMAIN indique que l'écart entre le budget prévisionnel initial et le réalisé des dépenses de fonctionnement (927k€, soit 3%) est satisfaisant comparé aux années précédentes, signe d'une amélioration des prévisions budgétaires. Cet écart s'explique par :
 - la non réalisation en 2016 des dépenses liées aux subventions de fonctionnement des collectivités (375k€),
 - la non réalisation de projets recherche et la non consommation de crédits par certains services et composantes (500k€).

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale 2015/2016 :

- M. JEMAIN indique que la consommation est en hausse de 3 175k€ entre 2015 et 2016, soit +2,8% qui s'explique par :
 - une hausse du nombre de personnels contractuels (+43,7 ETP), représentant ainsi 57% de la hausse constatée en 2016 pour un montant de 1 743k€
 - une augmentation de la masse indiciaire de 980k€ malgré la stabilité des ETPT des titulaires,
 - 370k€ d'augmentation des heures complémentaires (due à l'évolution des effectifs),
 - l'impact des PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) et de la hausse des cotisations patronales (72k€)

Situation patrimoniale – Tableau de financement prévisionnel agrégé :

- M. JEMAIN précise que l'écart entre le montant prévisionnel des dépenses (6 931 681€) et le montant réalisés (5 452 387€) s'explique par un décalage au niveau du démarrage du nouveau CPER (Contrat de plan État-région). Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 452 387€. M. JEMAIN souligne que la DDN, la DPI et la Recherche constituent les 3 pôles majeurs d'investissement et liste les principaux projets :
 - DDN: Wifi très haut débit, renouvellement du parc informatique, salles pédagogiques (679k€),
 - DPI : mise en sécurité des bâtiments, extension Passerelle, CISPEO, Pôle Santé, grosse maintenance (2 255k€),
 - Achat matériel recherche (1 062k€),
 - Investissement des composantes et Services Communs,
 - Apport de 929 716€ au fonds de roulement.

Les recettes s'élèvent à 6 382 104€. Ces recettes proviennent :

- de la capacité d'autofinancement (CAF) de 3 166 712€ (en baisse par rapport à 2015),
- du financement par l'Etat, principalement pour les travaux de la DPI et la DDN,
- du CPER 2015/2020 (cet impact sera plus important en 2017),
- de la participation des collectivités pour le financement de l'investissement de l'université (projets DDN et DPI, recherche).

M. DELABAERE remarque qu'il n'a jamais vu un budget SAIC non déficitaire et se demande quand il y aura budget SAIC bénéficiaire ?

M. ROBLEDO répond que le déficit du SAIC est de moins en moins important. Il précise qu'un certain nombre de dépenses qui transitent par le SAIC sont en partie financées par des partenaires et par des opérations commerciales. Cependant, ce volume est encore trop faible pour compenser le déficit.

3.3 Compte financier, annexes et analyse financière

Mme DIRIDOLLOU présente la situation financière et patrimoniale de l'Université d'Angers.

Le résultat de l'exercice 2016 est positif (595 k€) mais en forte baisse par rapport à celui de l'exercice 2015 (- 2 148 k€).

Des produits qui globalement progressent moins vite que les charges :

La progression des produits en 2016 a été moins rapide que celle des charges (respectivement 1,4% contre +2,9%) à l'inverse de l'évolution observée en 2015 (+4,8% pour les produits et +3,6% pour les charges).

<u>Une évolution des produits qui tient pour partie à l'évolution des subventions et en particulier aux</u> subventions de l'Etat :

L'augmentation des produits (+ 2 091 k€) résulte pour partie de la croissance des subventions d'exploitation (+ 1 041 k€). La structure des recettes de fonctionnement n'a pas varié sur la période étudiée, les subventions demeurent la principale source de financement de l'université, pour représenter en 2016 près de 88 % du total des recettes de fonctionnement (92,4 % des produits hors produits calculés). La part du chiffre d'affaires stagne en 2016 et a modérément évolué au cours des trois derniers exercices : elle est passée de 6,3 % des recettes de fonctionnement en 2014 à 6,7 % en 2016.

Les subventions de l'Etat composent comme les années précédentes l'essentiel des subventions d'exploitation (92,4 % du total). En 2016, elles varient peu (0,9 % contre 3 % en 2015), pour s'élever à 120 301 k€. Elles enregistrent un gain de 1 101 k€ par rapport à 2015, gain qui provient de l'évolution de la subvention pour charge de service public (SCSP) versée par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Le rythme de progression des subventions des collectivités publiques et des organismes internationaux s'est significativement ralenti en 2016 (+2,3 % contre +36,9 % en 2015), pour s'établir à 7 191 k€ (+ 161 k€ par rapport à 2015).

Mme SEGRETAIN demande des précisions sur la diminution de la taxe d'apprentissage.

Mme DIRIDOLLOU répond que la diminution de 2015 s'explique par un changement dans les modalités d'affectation et de calculs. Néanmoins, le produit de la taxe d'apprentissage a fortement augmenté en 2016 (+ 21,7 %) après deux années consécutives de baisse. Il s'établit à 802 k€ (+ 143 k€ par rapport à 2015), niveau proche de celui observé en 2014.

Une évolution positive du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires s'élève en 2016 à 10 007 k€. Il continue d'augmenter (+ 3 % en 2016) mais sa progression est nettement plus modérée qu'en 2015 (+ 10,7 %) et 2014 (+14,1 %). La hausse (+ 289

- k€) provient des recettes des autres prestations de services. Comme les années précédentes, la croissance de 2016 masque des disparités entre postes de produits :
- Les droits d'inscription (diplômes nationaux et universitaires) évoluent à la baisse (- 2 %) sous l'effet des opérations de rattachement à l'exercice (- 329 K€). Ils atteignent 4 461 k€, contre 4 553 k€ en 2015 (- 92 k€ sur un an).
- Le produit de la formation continue s'élève à 2 913 k€ en 2016. Il enregistre un léger repli (- 1,3 %) après deux années de fortes hausses (+ 12 % en 2015, + 39,9 % en 2014).
- Les recettes issues des prestations de recherche continuent en 2016 de baisser légèrement (- 1,1 %, -0,7 % en 2015) pour s'élever à 694 k€ (moins 8 k€ par rapport à 2015). A l'inverse de 2015, en 2016 ce sont les produits des prestations de recherche du SAIC qui s'amoindrissent (- 4,6 % soit - 31 k€).
- Pour la deuxième année consécutive et de manière plus accentuée qu'en 2015, les recettes liées aux autres prestations de services (colloques, ventes de publication, prestations de suivi médical des étudiants, conventions de partenariat, refacturations de charges, billetterie, etc.) progressent fortement (+ 55,9 % contre + 20,8 % en 2015). En 2016, elles représentent un total de 1 640 k€. L'augmentation (+ 588 k€) a exclusivement concerné le poste « autres prestations de services » (+ 604 k€) et trouve son origine pour près des trois quarts dans les opérations de rattachement à l'exercice. L'évolution la plus significative en 2016 a concerné les recettes de refacturation des coûts logistiques de l'institut du végétal (+78 k€).
- La baisse des produits des activités annexes se poursuit en 2016 (- 35 %) et s'accentue par rapport à 2015 (- 15,9 %). Elles s'élèvent à 299 k€ soit une perte de 161 k€ par rapport à 2015. L'évolution de ce poste de recettes est fortement influencée par l'évolution des recettes de mise à disposition de personnel qui en composent une large part (+ de 64 % en 2016). Cette ligne de recettes enregistre en 2016 une baisse significative (- 50,6 %) pour atteindre 193 k€ (- 198 k€ par rapport à 2015). A l'inverse, et dans une moindre mesure compte tenu de leur poids dans le total des produits des activités annexes, les produits des locations ont progressé de plus de 80 % pour s'établir en 2016 à 85 k€ (+ 38 k€ par rapport à 2015).

Une augmentation des produits « calculés » :

Les produits calculés atteignent 7 688 k€ en 2016, en progression de 5,9 % par rapport à 2015. Cette évolution est à rapprocher des remises en dotation d'immeubles réalisées en 2015 (institut du végétal, extensions de l'Iut, l'Istia et l'Esthua, etc.).

Des charges qui augmentent :

Le montant total des charges comptabilisées en 2016 s'élève à 147 791 k€, soit une augmentation de 3% par rapport à 2015 (+ 4 239 k€). La croissance est plus modérée qu'en 2015 (+ 3,7 %). 2016 demeure dans la continuité de tendance observée en 2014 et 2015 : le moteur de la croissance du volume des charges demeure les dépenses de personnel (75 % de l'augmentation 2016) et dans une bien moindre mesure les dotations aux amortissements et provisions (14,6 % du surplus de dépenses).

La décomposition des dépenses de fonctionnement n'a pas varié et le poids respectif de chacune des composantes reste stable : les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses avec un poids dans le total qui s'établit en 2016 à 79,3 % (contre 79,4 % en 2015 et 79,6 % en 2014), suivies des consommations intermédiaires (10,9 % du total en 2016 contre 10,8 % en 2015 et 10,9 % en 2014) et des dotations aux amortissements et provisions (7 % du total contre 6,8 % en 2015 et 6,6 % en 2014).

Dépenses de masse salariale :

Les dépenses de masse salariale continuent de progresser (+ 2,8 %), à un rythme quasi identique à celui observé en 2015 (+ 2,9 %) et, comme en 2015 mais de manière moins contrastée, moins rapidement que les charges prises dans leur ensemble (3 % en 2016, 3,7 % en 2015). Elles s'élèvent en 2016 à

117 029 k€ (+ 3 188 k€ par rapport à 2015).

En 2016 la croissance des charges de masse salariale résulte de nouveau majoritairement de la hausse des rémunérations (+ 2,5 %) mais de manière moins marquée qu'en 2015 (53,1 % de l'augmentation de la masse salariale en 2016 contre 78 % en 2015). Elles s'élèvent à 68 491 k€ (+ 1 695 k€ par rapport à 2015).

La progression des charges sociales s'est accélérée en 2016 (+ 3,4 % contre 1,8 % en 2015) et contribue plus largement qu'en 2015 à l'augmentation de la masse salariale. Ces charges atteignent un montant de 46 649 k€ (+ 1 551 k€ par rapport à 2015).

La variation découle pour l'essentiel :

- de la hausse des effectifs (+ 2,5 %) et en particulier celle du nombre des personnels contractuels qui représente une large part de l'augmentation observée en 2016 (1 700 k€). Ils s'établissent à la fin 2016 à 1 756 ETPT soit + 43,7 ETPT : + 30 ETPT pour les personnels BIATSS (25 sur plafond propre et 5 sur plafond Etat) et + 13 ETPT enseignants : (4 sur plafond propre dont 5,5 doctorants et 9 sur plafond Etat dont 5 PAST/ATER et 5 ASM/PHU).
- de l'augmentation de la masse salariale des titulaires (+ 980 k€) alors même que les ETPT pour cette catégorie sont stables : cette croissance est à rapprocher de l'évolution du « glissement vieillesse technicité (GVT) (+ 636 k€ par rapport à 2015), de l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2016 (+ 250 k€) ainsi que de l'impact du protocole sur la modernisation des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR) sur les catégories B (+ 41 k€).
- de la progression des heures complémentaires et vacations (+ 292 k€ brut estimés à + 400 k€ en coûts chargés) du fait de l'augmentation des charges d'enseignement impactées par l'évolution des effectifs étudiants.

La rémunération des personnels permanents (titulaires et CDI) représente en 2016 un peu plus de 82 % du total de masse salariale, pour atteindre 96 295 k€ (plus 3 738 k€ par rapport à 2015). La progression est constante sur la période et s'explique par les effets cumulés des créations de postes (92 ETPT entre 2014 et 2016), du dispositif « Sauvadet » et des mesures indiciaires.

Rapporté aux ressources encaissables, le poids des charges de personnel augmente de 1,5 point en 2016 par rapport à 2015, pour s'établir à 83,6 %. L'évolution de cet indicateur s'explique par la croissance plus rapide en 2016 des charges de personnels (+ 2,8 %) que des ressources encaissables (+ 0,9 %).

Le poids des dépenses de personnel demeure très important et n'offre à l'université que peu de marges de manœuvre budgétaires pour réduire l'ensemble de ses charges et dégager des fonds nécessaires au financement de ses investissements.

Mme SEGRETAIN demande des précisions sur l'impôt sur rémunération.

Mme DIRIDOLLOU précise qu'il s'agit d'une taxe sur la masse salariale regroupant différentes cotisations (transport, contribution au fond handicapé, etc.).

Consommations intermédiaires :

Les consommations intermédiaires s'élèvent à 15 830 k€. Elles continuent de progresser en 2016 (+ 1,8 %) mais plus modérément qu'en 2015 (+ 3,2 %) et 2014 (+ 4,4 %). L'augmentation (+ 286 k€) constatée en 2016 tient exclusivement à la hausse des dépenses des « autres services extérieurs ».

Les achats ont diminué de plus de 3,6 % en 2016 pour atteindre 4 624 $k \in$ (- 175 $k \in$ par rapport à 2015). La baisse est liée pour sa plus large part à celle des dépenses de fluides (- 94 $k \in$) qui représentent en 2016 un peu plus de 47 % du total des achats.

Après deux années consécutives de hausse, le niveau des achats de services extérieurs s'est stabilisé (- 1,1 %) pour atteindre en 2016 4 686 k€ (- 50 k€ par rapport à 2015). Les évolutions les plus

significatives ont concerné:

- les charges d'entretien et maintenance (44,4 % des dépenses de services) qui reculent de 8,4 % en 2016 (- 192 k€ par rapport à 2015), pour atteindre 2 085 k€.
- les dépenses de location (775 k€), en diminution de 6,5 % par rapport à 2015 (-54 k€) et en particulier les dépenses de locations immobilières (- 43 k€ du fait de la réduction des locations de salles de concours et d'examen par l'UFR Santé),
- les frais de colloques et séminaires (+ 111 k€), l'augmentation ayant notamment concerné en 2016 l'UB recherche (+ 45 k€) et l'Istia (+ 45 k€).

Les dépenses afférentes aux autres services extérieurs continuent d'augmenter en 2016 (+ 8,5 %) et à un rythme plus soutenu qu'en 2015 (+ 2,8 %) et 2014 (+ 4,3 %), pour atteindre 6 521 k \in (+ 512 k \in par rapport à 2015).

La croissance de ces dépenses provient :

- pour moitié de l'augmentation du poste « autres prestations extérieures » (+ 31,7 %) qui est passé de 846 k€ en 2015 à 1 114 k€ en 2016. Le surplus de dépenses (+ 268 k€) a concerné une étude auprès du centre de recherche biologique sur la toxicité (143 k€), les prestations de collecte de déchets (+ 31 k€), les dépenses liées au logiciel de gestion d'accueil (+ 29 k€).
- des frais de nettoyage (+ 107 k€ par rapport à 2015), à corréler avec l'augmentation des surfaces enregistrée en 2015 (mise en service de l'institut du végétal, extensions de l'IUT, l'ISTIA et l'ESTHUA). A noter qu'une partie de ces dépenses, celles rattachées au bâtiment de recherche sur le végétal en particulier, fait l'objet d'une refacturation aux organismes « résidents ».
- des concours (+ 73 k€)

A souligner la stabilité en 2016 des dépenses liées aux déplacements et missions (26,1 % du total des autres services extérieurs) : + 18 k€ en 2016 contre - 19 k€ en 2015. Ils s'élèvent à 1 726 k€ en 2016 (niveau de 2014).

Le taux de flexibilité des dépenses permet d'appréhender la possibilité pour l'université de maîtriser ses frais généraux. Il est quasi identique à celui observé en 2015 (11,5 %). La stabilité du ratio au cours des trois dernières années témoigne de l'effort constant de l'université pour maîtriser ses coûts d'achats de fournitures et de services.

Charges « calculées »:

En 2016, l'évolution des « charges calculées » est positive (+ 6,4 %), pour atteindre 10 358 k€ (+ 622 k€ par rapport à 2015). Le surcroît de charges provient de l'augmentation conjuguée :

- des dotations aux amortissements (+ 4,7 % soit plus 453 k€) liées à l'évolution du parc immobilier de l'université en 2015 (remise en dotation d'immeubles pour un peu plus de 33 M€),
- des dotations aux provisions (+ 169 k€).

Une CAF positive mais en net repli qui finance plus de 58% des investissements :

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. Elle exprime la capacité de l'université à générer des ressources de son activité courante qui pourront participer au financement du renouvellement de ses immobilisations et/ou de nouveaux investissements. Elle demeure positive en 2016 (+ 3 167 k \in) mais enregistre un très net repli par rapport à 2015 (- 2 140 k \in). Cette évolution est étroitement liée à celle de l'excédent brut d'exploitation (baisse de 2 141 k \in) et à la disparité du rythme de croissance des produits et charges d'exploitation.

Le ratio CAF/recettes réelles de fonctionnement mesure la part des produits de fonctionnement dont

dispose l'université après financement de ses charges qui peut être consacrée au financement de ses investissements. Le ratio est en 2016 moins favorable qu'en 2015 (2,3 % des recettes courantes d'exploitation contre 3,8 % en 2015 soit - 1,5 point) et constitue le niveau le plus bas enregistré au cours de la période, bien en dessous du taux moyen 2014 des universités pluridisciplinaires avec santé de 3.5 %.

Le financement des investissements repose en partie sur la capacité d'autofinancement de l'établissement. En 2016, la CAF a permis de couvrir un peu plus de 58 % des dépenses d'investissement de l'année (contre 56 % en 2015). L'amélioration du ratio tient de la baisse significative du niveau des investissements en 2016 (- 42,3 %).

Des investissements en baisse :

En 2016, les acquisitions d'immobilisations incorporelles (brevets, licences) et corporelles (travaux immobiliers, acquisitions de matériels.....) enregistrent une forte baisse (- 42,3 %) pour atteindre le montant de 5 452 k€ (- 3 996 k€ par rapport à 2015).

Les ressources affectées au financement des opérations d'investissement prises dans leur ensemble ont très légèrement diminué entre 2015 et 2016 (- 113 k€) du seul fait de la réduction de la capacité d'autofinancement (- 2 140 k€ en 2016 par rapport à 2015).

A l'inverse de la CAF, les financements externes reçus de l'Etat et des autres tiers ont fortement progressé entre 2015 et 2016 (+ 69 %) pour atteindre 3 203 k€ (+ 2 016 k€). Cette croissance est à relativiser, le niveau des subventions et dotations de 2015 ayant été fortement impacté à la baisse par la comptabilisation du reversement au CHU d'Angers d'une partie de la subvention FEDER obtenue dans le cadre du financement de la construction du bâtiment IRIS (1 327 k€).

Une structure financière qui demeure globalement équilibrée en 2016 :

La mesure de l'équilibre financier de l'université s'apprécie à travers trois grandeurs caractéristiques : le Fonds de roulement, le besoin en Fonds de roulement et le solde net de trésorerie.

Le fonds de roulement représente l'excédent de capitaux permanents (les dotations, réserves, subventions, provisions) par rapport aux emplois stables (les immobilisations). Il constitue une ressource durable pour financer les investissements et les emplois nets de son cycle d'exploitation en couvrant le décalage entre encaissement de recettes et paiement des dépenses. Le fonds de roulement net comptable s'établit à la clôture de la gestion 2016 à 14 068 k€ (+ 7,1 % par rapport à 2015) soit une augmentation de 930 k€. Il correspond à 35 jours de dépenses globales contre 33 jours en 2015.

Le besoin en fonds de roulement correspond à la différence entre l'ensemble des créances et des stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses : une créance constatée mais pas encore encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette pas encore payée vient diminuer ce besoin de financement. L'université enregistre en 2016, comme les années précédentes, un besoin en fonds de roulement global négatif (- 6 439 k€) : le BFR de l'université est structurellement négatif compte tenu de son modèle de financement (subventions, droits au comptant). Il diminue (- 8,4 % soit - 593 k€) en raison de la réduction des dettes, et en particulier des dettes fournisseurs (- 1 073 k€). Il représente à la fin 2016 – 16 jours de dépenses globales (contre – 18 jours en 2015).

La trésorerie réalise l'équilibre financier à court terme entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. La trésorerie nette est positive et s'élève en 2016 à 20 507 k€, soit une augmentation de 337 k€ (+1,7 % par rapport à 2015). La variation provient des opérations fléchées des RFI (+ 708 k€). Elle permet de couvrir 52 jours de dépenses globales contre 51 jours en 2015.

Focus trésorerie : les encaissements

Les modalités de versement de la subvention pour charge de service public qui compose une très large part des encaissements restent en 2016 très favorables (rythme trimestriel de versement). Ces

conditions devraient cependant à court/moyen terme être révisées dans le cadre de la mise en œuvre de la GBCP et l'optimisation de la trésorerie de l'Etat.

Focus trésorerie : les décaissements

Les décaissements restent relativement stables sur les 3 dernières années. Deux pics sont à observer :

- en juillet, correspondant aux versements des primes et des heures complémentaires
- en décembre, en lien avec la consommation de crédits non utilisés.

M. DELABAERE précise que des notifications concernant les crédits non consommés sont envoyées aux directeurs de laboratoires et aux responsables de composante vers le mois d'octobre, expliquant peutêtre le pic de décembre.

M. LERICHE ajoute que les composantes ont des budgets limités qui imposent une rigueur toute l'année. Cette rigueur s'assouplie effectivement en fin d'année lorsqu'il n'y a plus de risque de dépenses inattendues et au vu des crédits non consommés.

Mme DIRIDOLLOU souligne que ce pic de décaissements entraîne une remontée importante de factures en décembre difficilement gérable pour l'agence comptable.

Focus trésorerie : soldes mensuels

Les niveaux mensuels de trésorerie sont stables sur les 3 dernières années. Ils demeurent satisfaisants au regard des besoins générés par l'activité de l'université (moyenne mensuelle de 12 130 k€ en 2016).

Avant de procéder au vote du compte financier, la parole est donnée à M. GRIGNON, commissaire aux comptes.

3.4 Rapport du commissaire aux comptes

M. GRIGNON certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Université à la fin de cet exercice, conformément au recueil des normes comptables pour les établissements publics. (*Cf. rapport du commissaire aux comptes en annexes*).

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 401 ETPT sous plafond et 355 ETPT hors plafond
- 142 282 736.80 € d'autorisations d'engagement
- 143 353 702.19 € de crédits de paiement
- + 573 209.84 € de solde budgétaire
- + 337 314.27 € de variation de trésorerie
- + 594 534.49 € de résultat patrimonial
- + 3 166 712.73 € de capacité d'autofinancement
 + 929 716.23 € de variation de fonds de roulement

La décision est adoptée à l'unanimité en présence de 18 membres en exercice avec 27 voix pour.

3.5 Affectation du résultat 2016

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 594 534.49 € en report à nouveau :

- + 814 538,78 € (résultat 2016 budget principal) : compte 110 (solde créditeur)
- - 220 004.29 € (résultat 2016 SAIC) : compte 119 (solde débiteur)

La décision est adoptée à l'unanimité en présence de 18 membres en exercice avec 27 voix pour.

3.6 Tarifs de la formation continue

M. LATOUCHE présente l'ensemble de la grille tarifaire de la Formation continue qui reprend pour l'essentiel les éléments de l'année antérieure. Il précise que les tarifs votés sont applicables pour la rentrée universitaire 2017/2018 à l'exception des tarifs « Santé formations courtes et DPC » applicables dès mars 2017. Les principales évolutions concernent les formations mixtes « formation initiale / formation continue » et les formations spécifiques « formation continue ». Il ajoute que le taux horaire du DAEU est passé de 6,70€ à 7,50€ afin d'aligner le tarif entreprise avec le tarif proposé par la région qui finance pour une grande partie les stagiaires de DAEU.

M. ROBLEDO attire l'attention des administrateurs sur l'évolution de la redevance minimale. Il se réfère à l'article D714-62 du Code de l'Education qui prévoit que : « des exonérations peuvent être accordées par le président ou le directeur de l'établissement aux stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle. Dans ce cas, le stagiaire concerné doit acquitter une redevance minimale fixée par le conseil d'administration ».

M. ROBLEDO précise les montants de la politique tarifaire dérogatoire (demandeurs d'emploi ou sans emploi non financés, personnels de l'UA ou de l'UBL) et de la redevance minimale :

niveau DUT : 200 €
capacité en droit : 100 €
niveau L : 100 €

niveau LP : 200 €niveaux M et MP : 200 €niveau ingénieur : 200 €

Les tarifs de la formation continue 2017-2018 sont approuvés à l'unanimité avec 27 voix pour.

4. Affaires générales et statutaires

4.1 Plaque commémorative pour les étudiants déportés

M. ROBLEDO informe de l'apposition d'une plaque commémorative dans les locaux de l'UFR Santé en mémoire à deux étudiants déportés en 1942 : Eliane LEVY, 22 ans et Lucien KLAUBER, 21ans. Cette action fait écho à l'apposition d'une plaque en début 2017 au lycée David d'Angers en mémoire au frère d'Eliane LEVY également déporté. Les familles ont souhaité qu'il y ait aussi une plaque pour sa sœur.

M. ROBLEDO rappelle que la plaque commémorative apposée à Belle-Beille et accidentellement détériorée a été refaite et va être reposée prochainement.

4.2 Calendriers administratifs 2017-2018 et 2018-2019

M. HUISMAN présente les calendriers 2017-2018 et 2018-2019. Il précise que ces calendriers présentent les dates théoriques de fermeture de l'établissement ; certains services continuent à fonctionner pendant ces périodes comme l'animalerie ; d'autres services peuvent être fermés au-delà de ces périodes.

Calendrier 2017-2018:

25 jours ouvrés en fermeture et 1 journée de solidarité, soit :

- Congés de décembre: 5 jours ouvrés
- 1 pont stratégique (1er mai)
- Congés d'été: 19 jours ouvrés. (Semaine de fermeture du 24 au 27 juillet 2018 sous réserve du retour d'expérience quant aux inscriptions sélectives en Master).

Calendrier 2018-2019:

26 jours ouvrés en fermeture et 1 journée de solidarité soit :

- Congés de décembre: 6 jours ouvrés
- 1 pont stratégique (jeudi de l'ascension)
- Congés d'été: 19 jours ouvrés. (Semaine de fermeture du 22 au 26 juillet 2019 sous réserve des conclusions de la réflexion sur les rythmes).

Les calendriers administratifs 2017-2018 et 2018-2019 sont approuvés à l'unanimité avec 27 voix pour.

4.3 Dépôt de la demande de financement FEDER pour le projet Achat équipement EEG

M. LE GALL précise que la demande de financement FEDER a pour projet l'achat d'un électroencéphalogramme, utile aux travaux des professeurs Patrick VAN BOGAERT, chef du service neuropédiatrie au CHU d'Angers, et Anne HUMEAU-HEURTIER (LARIS).

Le professeur Van Bogaert a développé des travaux de recherche chez l'enfant épileptique lors de son expérience à l'Université Libre de Bruxelles. L'importance ses travaux a été saluée par l'obtention d'un financement européen FP7.

L'équipement s'insère dans la stratégie commune du CHU et du LARIS de poursuivre les travaux sur l'analyse des EEG chez les enfants. Ce matériel d'enregistrement de l'activité cérébrale constitue une technique traumatique à minima de compréhension du fonctionnement cérébral. Grâce à des applications potentielles très larges, la présence d'une machine d'EEG à l'Université d'Angers favorisera l'émergence de projets de recherche variés en neurosciences (développement cérébral, réadaptation fonctionnelle, sciences cognitives).

M. LE GALL précise les sources de financement :

Sources de financement	Montant	Taux
Région	39 900,00	22,10%
Feder*	72 111,20	40,00%
Ua DRIED**	68 266,80	37,90%
Total	180 278,00	100%

Mme HUMEAU-HEURTIER ajoute que la particularité de cet EEG est d'être « haute densité » offrant des résolutions spatiales nettement supérieures à une machine standard.

Le dépôt de la demande de financement FEDER pour le projet Achat équipement électroencéphalographe (EEG) est approuvé à l'unanimité avec 27 voix pour.

5. Enseignement et vie étudiante

5.1 Admission en master : dates de campagne de recrutement

Mme MALLET rappelle que les capacités d'accueil en M1 ainsi que les modalités de recrutement ont été votées au précédent CA du 26 janvier 2017. Elle présente le tableau des dates de campagne de recrutement par mention. La problématique du SVA (Silence vaut acceptation) qui impose un délai de réponse de 2 mois maximum à compter de la date de réception du dossier de l'étudiant a été respectée. Les campagnes débutent aux alentours du 20 mars en fonction des mentions. La date du 23 juin 2017 a été fixée pour toutes les composantes comme date butoir de retour définitif sur les demandes d'admission, en harmonie avec l'Université de Nantes qui a arrêté la date du 24 juin 2017.

M. ROBLEDO précise que les étudiants qui n'auront reçu aucune réponse favorable auront la possibilité de solliciter le Recteur dans un délai de 15 jours après la dernière notification de refus. Ainsi, la date butoir de retour définitif ne pouvait être fixée au-delà du 23 juin 2017 afin d'assurer un délai suffisant pour traiter les dossiers en provenance du Rectorat.

M. MARCILLOUX soulève une erreur dans le tableau. Il précise que la mention science de l'information et des bibliothèques est une mention unique sans parcours.

Les dates de campagne de recrutement pour l'admission en master sont approuvées avec 23 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

5.2 Création du DU Ethique, soin et normes en santé

Mme MALLET précise que le DU Ethique, soin et normes en santé s'entend comme la continuation d'un DU organisé sur la même thématique de 2005 à 2010, relayé par le Master 2 mention droit public (de 2011 à 2015).

Cette formation s'inscrit dans le cadre d'une culture commune de soins et permet la rencontre de divers publics (médecine, profession paramédicales, secteur médico-social, disciplines de sciences sociales). Porté par la collaboration de plusieurs chefs de services hospitaliers et d'intervenants extérieurs spécialistes, ce DU vise à l'acquisition de références communes concernant :

- les principaux modèles d'éthique clinique,
- l'éthique de la discussion,
- la compréhension des enjeux sociétaux en termes de respect des principes fondamentaux reconnus aujourd'hui (autonomie, bienfaisance, non malfaisance, équité, tolérance, recherche des meilleurs intérêts).

M. ROBLEDO attire l'attention sur le fait que tous les DU apparaissent déficitaires en comptabilité analytique du fait d'un calcul biaisé des coûts de formation : fixé sur la base de 42,87€/heure, le coût de formation moyen ne correspond pas au coût d'une heure complémentaire pour un enseignant titulaire.

La création du Diplôme Universitaire Ethique, soin et normes en santé est approuvée à l'unanimité avec 26 voix pour.

5.3 Création du DIU Pharmacie clinique : des concepts à la pratique

Mme MALLET précise que la Pharmacie clinique est une spécialité de plus en plus développée en France qui permet aux pharmaciens de travailler conjointement avec les médecins en particulier à l'hôpital. Ce DIU est porté par le département de Pharmacie de l'Université d'Angers, en lien avec l'Université de Nantes. Les enseignements sont donnés par des pharmaciens (un pharmacien hospitalier – des enseignants chercheurs) et proposés aux étudiants en 3^{ème} cycle pharmaceutique et à des professionnels de santé.

La création du Diplôme Interuniversitaire Pharmacie clinique : des concepts à la pratique est approuvée à l'unanimité avec 26 voix pour.

6. Décisions prises par délégation du CA au Président

M. ROBLÉDO informe les membres du CA des décisions prises par délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLÉDO clôt la séance.

Le Président de l'Université d'Angers, Christian ROBLÉDO Le Vice-président du Conseil d'administration Didier LE GALL

Le Directeur général des services, Olivier HUISMAN

ANNEXES

- Présentation PowerPoint
- Rapport du commissaire aux comptes

CONSEIL D'ADMINISTRATION Jeudi 9 mars 2017

Ordre du jour :

- 1.Informations
- 2.Procès-verbaux des CA
- 3. Prospective et moyens
- 4. Affaires générales et statutaires
- 5. Enseignement et vie étudiante
- 6.Décisions prises par délégation du CA au président
- 7. Questions diverses



CA du 9 mars 2017

DAGJI/Cellule institutionnelle/Conseil d'administration

1. Information

- 1. Retour sur la visite au Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- 2. Résultats PIA2
- 3. Appel à manifestation d'Intérêt SHS-LLA
- 4. Appel à projet Disrupt Campus
- 5. Etats des inscriptions





2. Procès-verbaux des CA

POUR VOTE

- 1. Procès-verbal du 14 décembre 2016
- 2. Procès-verbal du 26 janvier 2017



DAGJI/Cellule institutionnelle/Conseil d'administration

3. Prospective et moyens

- 1. Rapport annuel de performance
- 2. Exécution budgétaire et analyse budgétaire
- 3. Compte financier, annexes et analyse financière
- 4. Rapport du commissaire aux comptes
- 5. Affectation du résultat 2016
- 6. Tarifs de la formation continue



DAGJI/Cellule institutionnelle/Conseil d'administration

3.1 Rapport annuel de performance

POUR VOTE

• Il est demandé aux membres d'approuver le rapport annuel de performance 2016.

Présentation de Dominique BAUPIN, directeur du pilotage et de l'évaluation

5 CA du 9 mars 2017

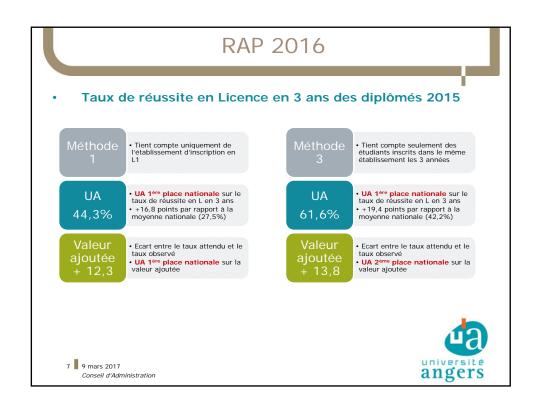
DAGJI/Cellule institutionnelle/Conseil d'administration

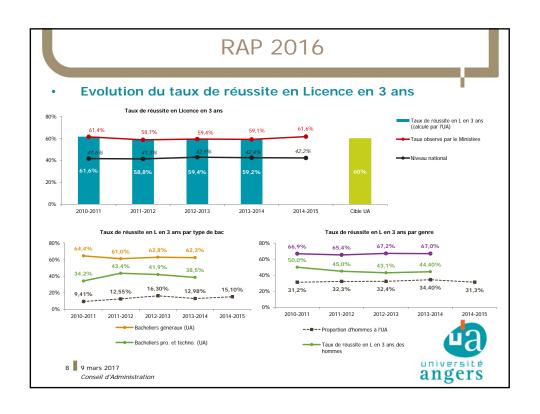


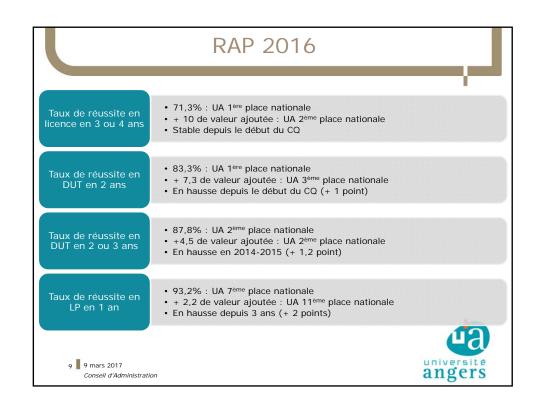
Rapport Annuel de Performance 2016

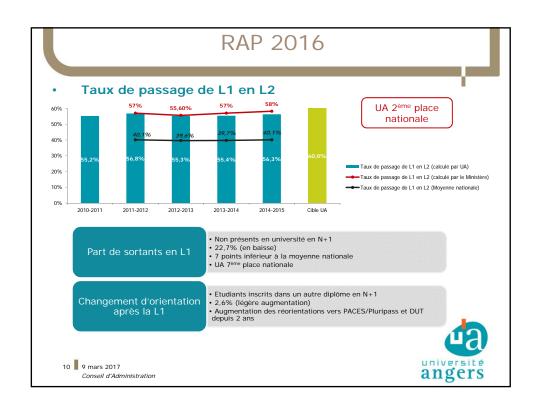


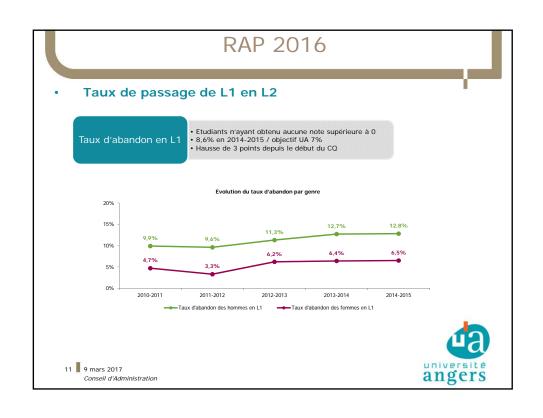


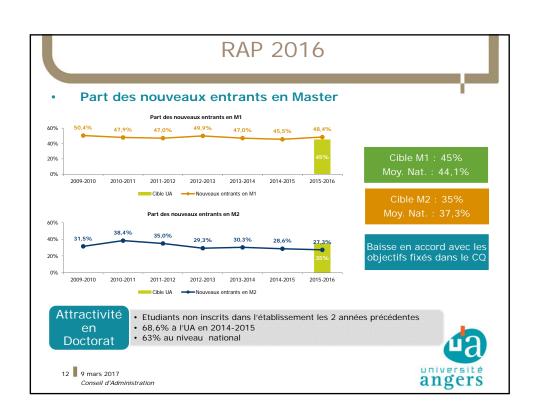


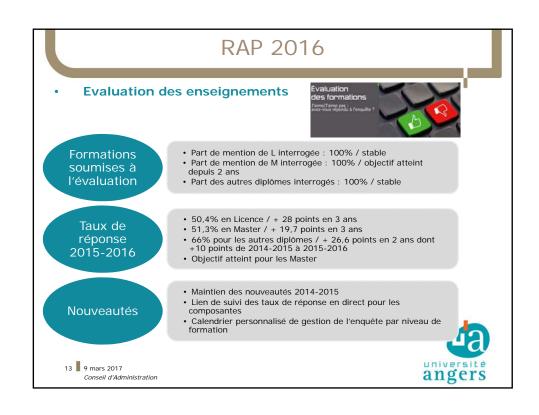


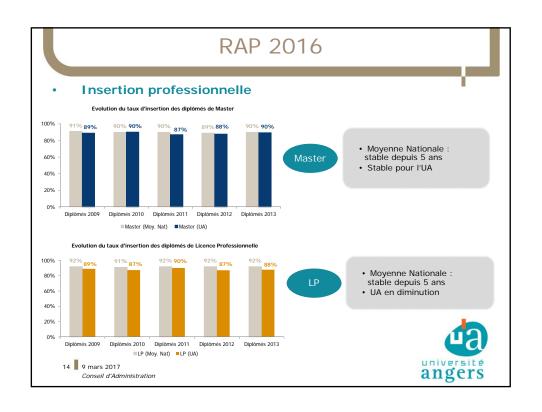


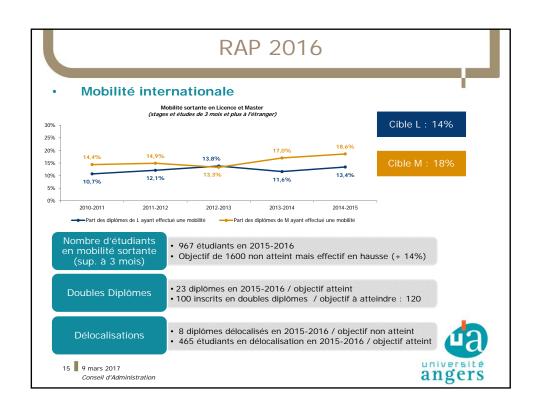


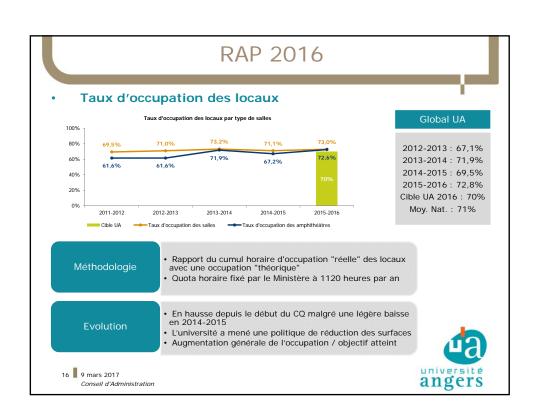


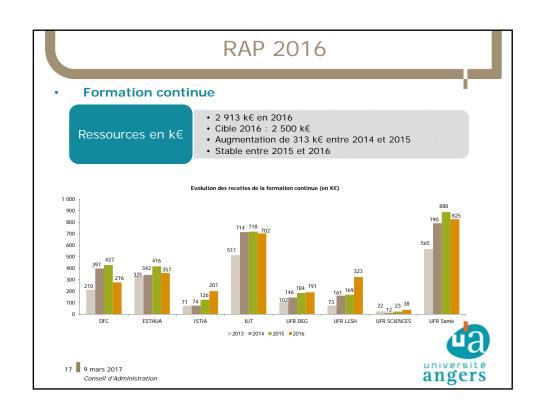


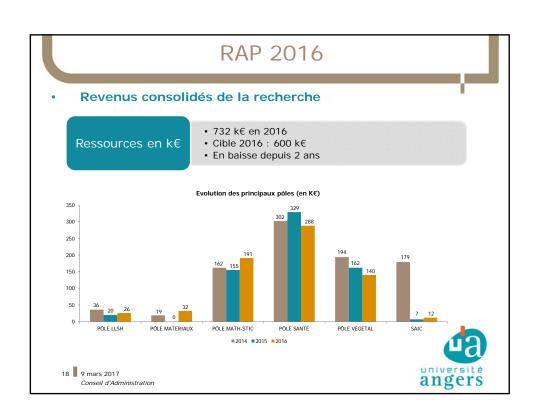


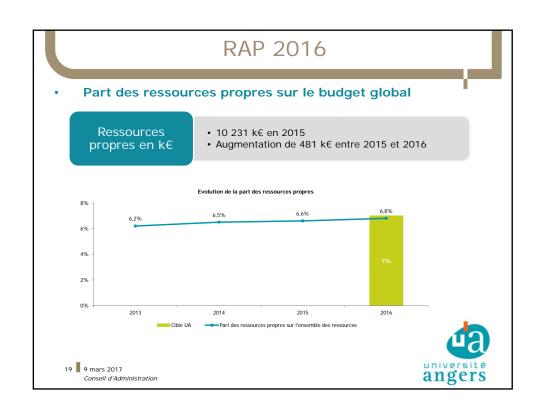


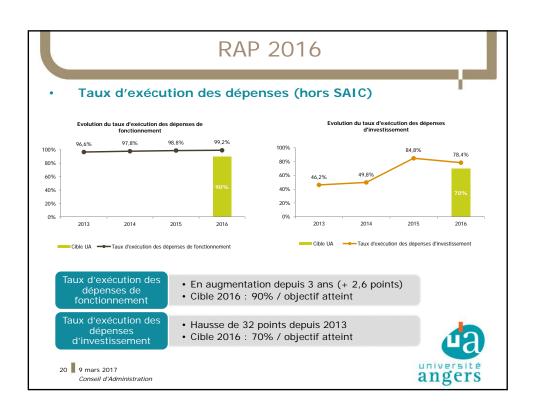












3.2 Exécution budgétaire et analyse budgétaire

- POUR INFORMATION
- Présentation de François JEMAIN, directeur des affaires financières



CA du 9 mars 2017

DAGJI/Cellule institutionnelle/Conseil d'administration



Exécution Budgétaire 2016

- Depuis janvier 2016 application du décret GBCP mais sans SI dédié
- Démarrage SIFAC GBCP: février 2017
- <u>Le CA est appelé à voter</u> sur les éléments d'exécution budgétaire suivants :
 - Les ETPT sous plafond et hors plafond
 - Le montant des AE et des CP
 - Le solde budgétaire
 - La variation de trésorerie
 - La situation patrimoniale (le résultat, la CAF, tableau des emplois)
 - La variation du fonds de roulement



23

Exécution budget 2016 (Plafond des emplois) tableau 1 pour vote

			Prévision emplois sous plafond Etat (A)	Exécution emplois sous plafond Etat (A)	Prévision emplois financés hors SCSP (B)	Exécution emplois financés hors SCSP (B)	Global prévision C= A+B	Global exécution C= A+B
Catégories d'emplois	Nature de	s emplois	En ET PT	En ET PT	En ETPT	En ETPT		
Enseignants,	Permanents	Titulaires	723	712			723	712
enseignants-	1 cilliancins	CDI	1	0	6	6	7	6
chercheurs, chercheurs		CDD	199	200	132	112	331	312
	S/total EC		923	913	138	117	1061	1030
	Permanents	Titulaires	475	460			475	460
	reillaliells	CDI	2	1	133	133	135	134
BIATOSS	Non permanents	CDD	20	27	98	105	118	132
	S/total Biatoss	5	497	488	231	238	728 726	
	Totaux		1420	1401	369	355	1789	1756

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat au moment du vote du BI 2016 1527

Plafond des emplois fixé par l'Etat en 2016 1563

- Ecart prévision/exécution: -33 ETP selon les données du tableau mais il faut tenir compte d'une moyenne de 20 acomptes sur l'année 2016, soit un écart réel de -13 ETP
- Soit
- √ -19 ETP en budget Etat dont -11 ETP enseignants (retraites, décès, disponibilités, détachements...), -15 ETP Biatss titulaires (retraites, congés parentaux, mutations, CLM...), +6 ETP Biatss contractuels (suppléances), +2 ETP enseignants contractuels
- ✓ -13 ETP en budget propre (doctorants, post-doctorants et Biatss en lien avec les hypothèses de contrats recherche)

angers

Exécution budget 2016 (Autorisations budgétaires) tableau 2 pour vote

Dépenses							Recettes
	Montants prévisi	onnels (BPI+BR)	Montants	Montants réalisés		Montants réalisés	-
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	117 475 008	117 475 008	116 662 807	116 662 807	143 823 197		Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pension	32 749 417	32 749 417	32 759 074	32 759 074	118 279 455		Subvention pour charges de service public
dont projet RFI			1 233 872	1 233 872	2 756 908	1 216 690	Autres financements de l'Etat
							Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	23 877 426	22 929 858	20 167 822	20 844 489	9 716 689	10 031 110	Autres financements publics
dont projet RFI			612 104	598 440	13 070 145	11 907 216	Recettes propres
					2 143 536	2 565 316	Recettes fléchées RFI
							Financements de l'Etat fléchés
Investissement	8 138 181	6 931 681	5 452 108	5 846 407	2 143 536		Autres financements publics fléchés
Dont projet RFI			24 669	24 878		403 823	Recettes propres fléchées
le cas échéant, sur autorisation du contrôleur budgétaire, une ou plusieurs enveloppes* destinées à des contrats de recherche : personnel fonctionnement investissement							
TOTAL DES DEPENSES	149 490 615	147 336 547	142 282 737	143 353 702	145 966 733	143 926 912	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)				573 210	1 369 814		Solde budgétaire (déficit)

142 282 737€ d'AE et 143 353 702€ de CP et 143 926 912€ de recettes

- Différence de 7 207 878€ sur les AE qui s'explique par:
 - Une volonté d'engager en mode pluriannuel les marchés mais impossibilité de le mettre en pratique du fait de l'inadaptation de SIFAC, (fait en 2017)
 - Une reprogrammation partielle de certaines opérations d'investissement (CISPEO, extension Passerelle, DATA center...)
 + des projets prévus mais finalement non réalisés ou reportés (recherche, colloques...)
- Le décalage entre la prévision/exécution des AE impact également les CP (ex: subventions de fonctionnement des collectivités pas décaissées car notification tardive en 2016; projets de recherche non réalisés; décalage temporel dans les opérations d'investissement...)
- Recettes: différence de 2 039k€ (principalement sur les ressources propres: ex: droits d'inscription en baisse de 300k€, colloques -115k€, prestation de recherche -220k€) + décalage dans l'encaissement des recettes (notamment subventions des collectivités -600k€)

Un solde budgétaire de +573 210€ (principalement au titre des RFI). L'UA verra sa réserve de trésorerie abondée

Exécution budget 2016 (Equilibre financier) tableau 4

		,					
Besoins (utilisation des financer				Financements (couverture des besoins)			
	montants prévisionnels (BPI+BR)	Montants réalisés		Montants prévisionnels (BPI+BR)	Montants réalisés		
Solde budgétaire (déficit) (d2)*	1 369 814		1		573 210	Solde budgétaire (excédent) (d1)*	
dont solde budgétaire budget principal	863 614		1		973 125	dont solde budgétaire budget principal	
dont solde budgétaire budget du SAIC	506 200	399 915	1			dont solde budgétaire budget du SAIC	
dont solde budgétaire FU			1			dont solde budgétaire FU	
dont solde budgétaire BAI			1			dont solde budgétaire BAI	
dont solde budgétaire SIE						dont solde budgétaire SIE	
			1				
Remboursements d'emprunts (capital) Nouveaux prêts (capital); Dépôts et cautionnements (b1)	0	285		0	280	Nouveaux emprunts (capital) Remboursement de prêts (capital); Dépôts et cautionnements (b2)	
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	2 170 000	3 363 088		2 070 000	3 279 050	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)	
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	40 000	90 248 617		40 000	90 096 764	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1) (1)	3 579 814	93 611 990	et	2 110 000	93 949 304	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2) (2)	
Variation de trésorerie (I)		337 314	οu	1 469 814		Variation de trésorerie (II)	
			1				
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	(a)	708 126	οu	1 368 299		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a****	
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d)			1	101 515	1 045 440	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	
aont Abonaement sur la trésorene non fléchée (d)	(d)		OU	101 515	1 045 440	dont Preievement sur la tresorerie non fléchée	
TOTAL DES BESOINS (1+1)	3 579 814	93 949 304	et	3 579 814	93 949 304	TOTAL DES FINANCEMENTS (2+II)	

Ce tableau retrace les moyens financiers de couverture des opérations ayant un impact sur la trésorerie 2017 (solde budgétaire + opérations sur comptes de tiers)

- Opérations pour le compte de tiers
 - · aide à la mobilité internationale
 - d'opérations de TVA
 - · sécurité sociale étudiante

Exécution budget 2016 (Situation patrimoniale) tableau 6 pour vote

Compte de résultat (Résultat de 594 534€)

	•						
CHARGES	Montants réalisés en 2015	Montants prévisionnels (BPI+BR)	Montants réalisés en 2016	PRODUITS	montants réalisés en 2015	Montants prévisionnel s (BPI+BR)	Montants réalisés en 2016
Personnel	113 761 726,11	117 475 008,00		Subventions de l'Etat	119 199 978,19	119 750 373,00	120 300 209,06
dont charges de pensions civiles*	32 391 215,89	32 749 417,00	32 759 073,67	Fiscalité affectée			
				Autres subventions	9 244 306,02	9 547 457,00	9 041 537,45
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	29 789 920,94	31 642 858,00	30 715 029,03	Autres produits	17 850 591,01	19 849 718,00	18 966 097,90
TOTAL DES CHARGES (1)	143 551 647,05	149 117 866,00			146 294 875,22	149 147 548,00	148 307 844,41
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	2 743 228, 17	29 682,00	594 534,49	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)			
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	146 294 875,22	149 147 548,00		TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	146 294 875,22	149 147 548,00	148 307 844,41

Dépenses

Masse salariale :

- Écart BPI/réel de -477K€ (0,4%)
- Surestimation des HC et vacations de 554k€
- Surestimation des charges patronales de 278k€
- Surestimation du hors KX (FIPHFP) pour 198k€
- Sous estimation des primes à hauteur de 236k€
- Augmentation des CAP de 335k€ (HC/vacations)

• Fonctionnement

- Écart BPI/réel de 927k€ (3%)
- Non réalisation en 2016 des dépenses liées aux subventions de fonctionnement des collectivités (375k€)
- Projets recherche non réalisés et totalité des crédits non consommée par certaines composantes et services (500k€)

Recettes

- Ecart BPI/réel de -839k€ (0,5%)
- Hausse de la subvention du ministère, postes financés dans le cadre des critères de convergence
- · Droits d'inscription en baisse
- Colloques (-115k€ par rapport à la prévision)
- Prestation de recherche (-220k€ par rapport à la prévision)



Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale 2015/2016

Consommation en hausse de 3 175k€ entre 2015 et 2016 , soit +2,8% qui s'explique par:

- Hausse du nombre de personnels contractuels (+43,7 ETP), représentant ainsi 57% de la hausse constatée en 2016 pour un montant de 1 743k€
- Augmentation de la masse indiciaire de 980k€ malgré la stabilité des ETPT des titulaires dont:
 - GVT solde de 636k€ (GVT positif de 1 595k€ et un GVT négatif de 959k€)
 - +288k€ d'évolution des mesures générales (augmentation du point d'indice)
- 370k€ d'augmentation des HC (évolution des effectifs)
- Impact PPCR et hausse des cotisations patronales 72k€



28 26/03/2015 Services centraux

Exécution budget 2016 (Situation patrimoniale) tableau 6 pour vote

Tableau de financement prévisionnel agrégé

	•	0 0					
EMPLOIS	Montants réalisés en 2015	Montants prévisionnels (BPI+BR)	Montants réalisés en 2016	RESSOURCES	montants réalisés en 2015	Montants prévisionnel s (BPI+BR)	Montants réalisés en 2016
Insuffisance d'autofinancement*				Capacité d'autofinancement*	5 307 025,36	2 142 682,00	3 166 712,73
				Financement de l'actif par l'Etat	1 126 399,25	1 215 000,00	990 227,17
Investissements	9 446 978,92	6 931 681,00	5 452 387,98	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	60 390,83	3 147 395,00	2 213 464,95
				Autres ressources	1 728,80		11 699,36
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	9 446 978,92	6 931 681,00	5 452 387,98	TOTAL DES RESSOURCES (6)	6 495 544,24	6 505 077,00	6 382 104,21
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)				PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	-2 951 434,68	-426 604,00	

Dépenses (5 452 387€)

Les principaux projets (liste non exhaustive):

- DDN: Wifi très haut débit, renouvellement du parc informatique, salles pédagogiques, (679k€)
- DPI: mise en sécurité des bâtiments, extension Passerelle, CISPEO, Pôle Santé, grosse maintenance (2 255k€)
- Achat matériel recherche (1 062k€)
- · Investissement des composantes et Services Communs
- Apport de 929 716€ au fonds de roulement

Recettes (6 382 104€)

- CAF de 3 166 712€, en baisse par rapport à 2015
- Financement par l'Etat, principalement pour travaux DPI et DDN
- Impact CPER 2015/2020
- Participation des collectivités pour le financement de l'investissement de l'université (projets DDN et DPI, recherche)



29

3.3 Compte financier, annexes et analyse financière

Il sera donc demandé aux membres du CA d'approuver le compte financier <u>après</u> <u>présentation du rapport du commissaire aux comptes</u>.

- Compte financier 2016
- Annexes
- Tableaux GBCP

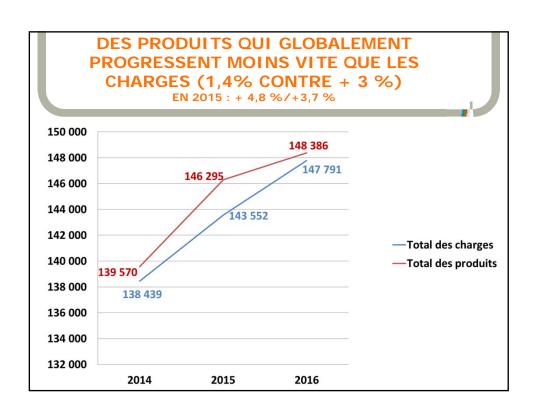
Présentation de Janic DIRIDOLLOU, agent comptable de l'Université d'Angers

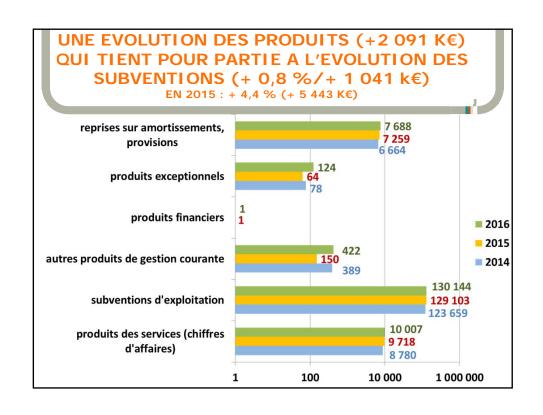
30 CA du 9 mars 2017

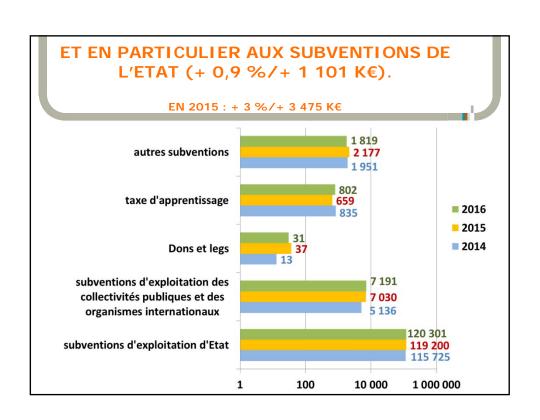
DAGJI/Cellule institutionnelle/Conseil d'administration

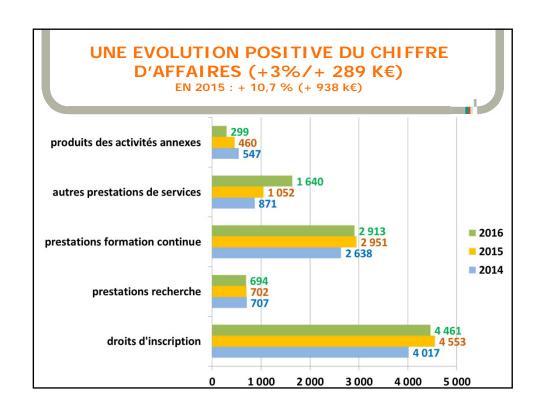
COMPTE FINANCIER 2016

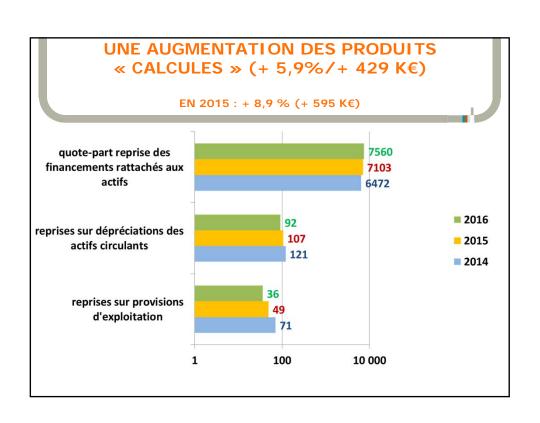


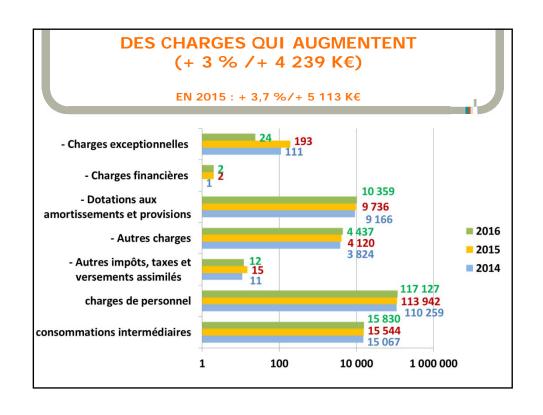


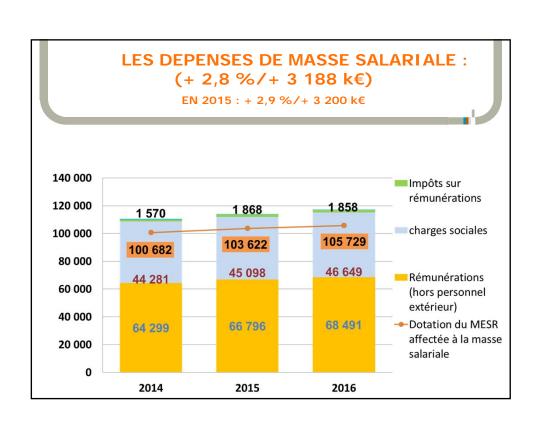


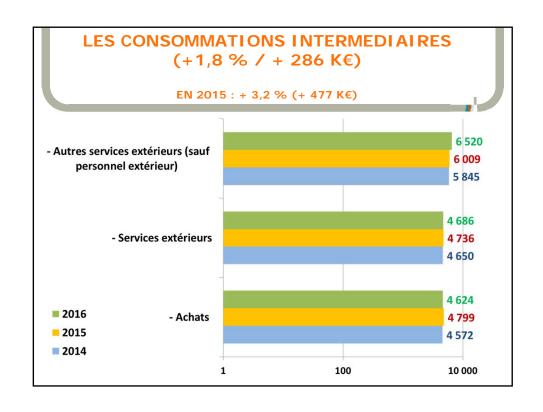


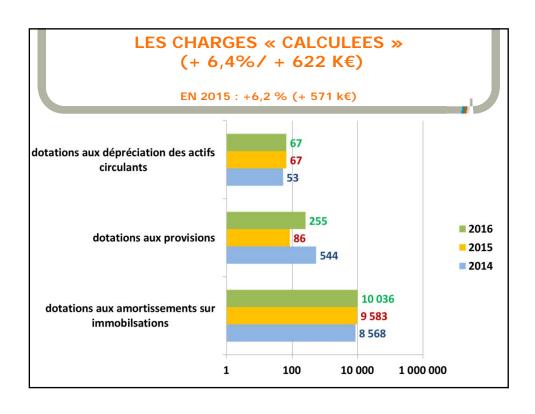


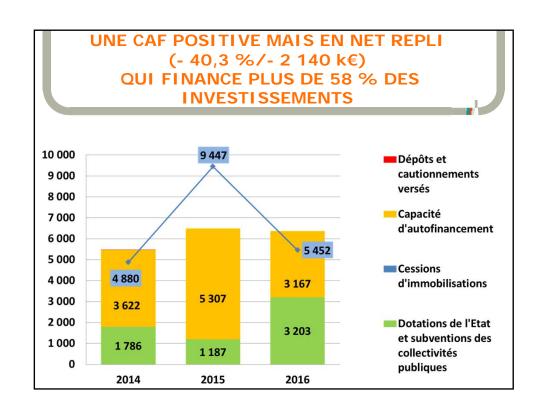


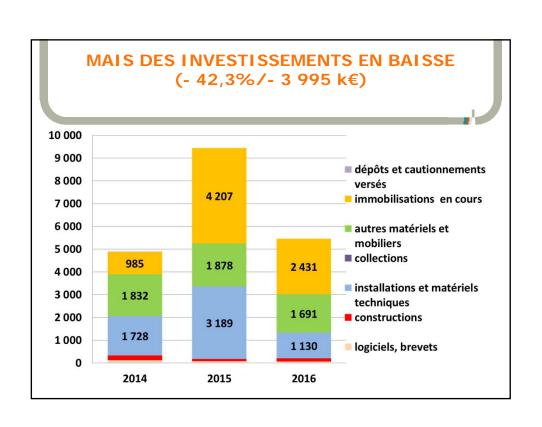


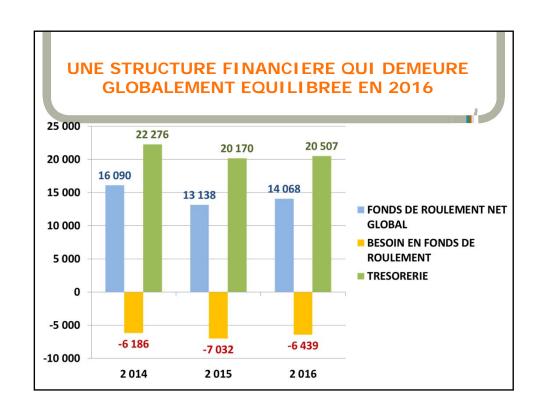


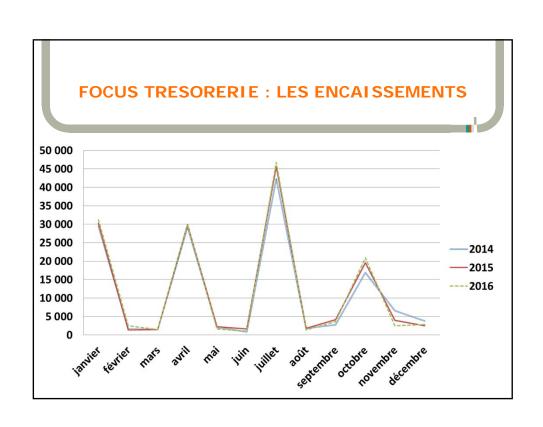


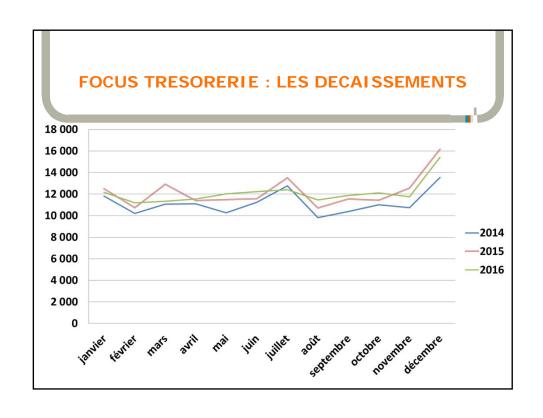


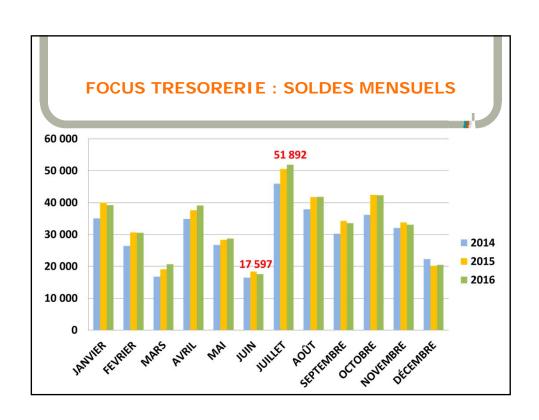












3.4 Rapport du commissaire aux comptes

POUR INFORMATION

- Présentation par Dominique grignon, commissaire aux comptes, société KPMG
- VOTE DU COMPTE FINANCIER (après présentation du rapport du commissaire aux comptes)





3.5 Affectation du résultat 2016

POUR VOTE

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 594 534.49 € en report à nouveau :

- + 814 538,78 € (résultat 2016 budget principal) : compte 110 (solde créditeur)
- 220 004.29 € (résultat 2016 SAIC) : compte 119 (solde débiteur)



48 CA du 9 mars 2017

DAGJI/Cellule institutionnelle/Conseil d'administration

3.6 Tarifs de la formation continue

POUR VOTE

Il est demandé aux membres d'approuver les <u>tarifs de la formation continue 2017-</u> 2018



19 CA du 9 mars 2017 DAGJI/Cellule institutionnelle/Conseil d'administration

4. Affaires générales et statutaires

- 1. Plaque commémorative pour les étudiants déportés
- 2. Calendriers administratifs 2017-2018 et 2018-2019
- 3. Dépôt de la demande de financement FEDER pour le projet Achat équipement EEG



50 CA du 9 mars 2017

DAGJI/Cellule institutionnelle/Conseil d'administration

4.1 Plaque commémorative pour les étudiants déportés

POUR INFORMATION

Apposition d'une plaque commémorative à l'UFR Santé en mémoire de deux étudiants déportés. Cette plaque portera l'inscription suivante :

A la mémoire des étudiants en pharmacie juifs déportés et assassinés à Auschwitz :

Eliane LEVY - 22 ans - arrêtée à Angers le 16 juillet 1942 par la police de Vichy

Lucien KLAUBER- 21 ans - arrêté à Angers le 16 juillet 1942 par la police de Vichy

"Puisse l'histoire des camps d'extermination retentir pour tous comme un sinistre signal d'alarme." Primo Levi

51 CA du 9 mars 2017

DAGII/Cellule institutionnelle/Conseil d'administration

4.2 Calendriers administratifs 2017-2018 et 2018-2019

POUR VOTE

Vote du CT du 30 janvier 2017 (7 voix pour et 3 abstentions)

- <u>Calendrier 2017-2018</u>
 - (25 jours ouvrés en fermeture + journée de solidarité)
 - Congés de décembre: 5 jours ouvrés
 - 1 pont stratégique (1er mai)
 - Congés d'été: 19 jours ouvrés
 - Attention : semaine du 24 au 27 juillet, sous réserve retour d'expérience inscriptions sélectives en Master
- Calendrier 2018-2019
 - (26 jours ouvrés en fermeture + journée de solidarité)
 - Congés de décembre: 6 jours ouvrés
 - 1 pont stratégique (jeudi de l'ascension)
 - Congés d'été: 19 jours ouvrés
 - Attention : semaine du 22 au 26 juillet, sous réserve des conclusions de la réflexion sur les rythmes

52 CA du 9 mars 2017

DAGJI/Cellule institutionnelle/Conseil d'administration



angers

4.3 Dépôt de la demande de financement FEDER pour le projet Achat équipement EEG

POUR VOTE

Projet Achat équipement EEG:
 Note explicative sur le plan de financement



53 CA du 9 mars 2017

DAGJI/Cellule institutionnelle/Conseil d'administration

5. Enseignement et vie étudiante

- 1. Admission en master : dates de campagne de recrutement
- 2. Création du DU Éthique, soin et normes en santé
- 3. Création du DIU Pharmacie clinique : des concepts à la pratique



54 CA du 9 mars 2017

DAGJI/Cellule institutionnelle/Conseil d'administration

5.1 Admission en master : dates de campagne de recrutement

POUR VOTE

 Admission en master : <u>dates de campagne de</u> <u>recrutement</u>

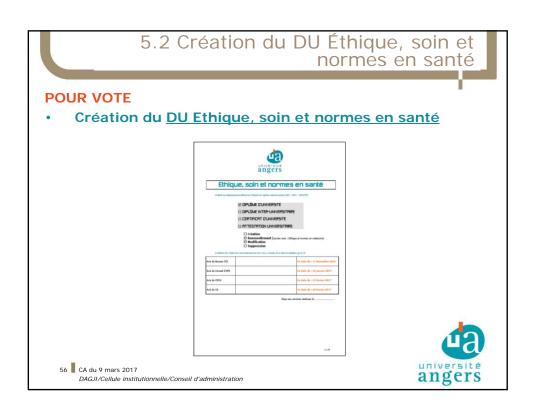
La CFVU, le 23 janvier 2017, et le CA, le 26 janvier 2017, ont voté <u>les capacités d'accueil</u> en master et <u>les modalités d'admission</u>

Les dates de campagne ont été approuvées par la CFVU du 13 février 2017 avec 23 voix pour et 2 abstentions



5 CA du 9 mars 2017

DAGJI/Cellule institutionnelle/Conseil d'administration



5.3 Création du DIU Pharmacie clinique : des concepts à la pratique **POUR VOTE** Création du DIU Pharmacie clinique : des concepts à la pratique da angers Pharmacie Clinique angers

DAGJI/Cellule institutionnelle/Conseil d'administration

6. Décisions prises par délégation du CA au Président **POUR INFORMATION** Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au Conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Education) angers DAGJI/Cellule institutionnelle/Conseil d'administration



KPMG AUDIT OUEST 7 Boulevard Albert Einstein 44311 Nantes Cedex 3 France Téléphone : Télécopie : Site internet : +33 (0)2 28 24 10 10 +33 (0)2 28 24 10 16 www.kpmg.fr

Université d'Angers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2016 Université d'Angers 40 rue de Rennes 49035 ANGERS CEDEX 01 Ce rapport contient 37 pages



KPMG AUDIT OUEST 7 Boulevard Albert Einstein 44311 Nantes Cedex 3 France Téléphone : Télécopie : Site internet : +33 (0)2 28 24 10 10 +33 (0)2 28 24 10 16

www.kpmg.fr

Université d'Angers

Siège social : 40 rue de Rennes 49035 ANGERS CEDEX 01

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Université d'Angers, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président et votre agent comptable. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Université à la fin de cet exercice, conformément au recueil des normes comptables pour les établissements publics.



Université d'Angers Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 13 février 2017

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe et qui concernent :

- Le maintien du résultat exceptionnel dans les comptes au 31/12/2016,
- L'absence de rapprochement du résultat comptable et du résultat budgétaire.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

2.1 Principe de reconnaissance du revenu

L'Université d'Angers facture des prestations de formation continue ou perçoit des subventions pour le financement d'actions ou projets de recherche.

La note 2.2.5 « produits constatés d'avance » expose les principes retenus pour l'évaluation des produits constatés d'avance.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Université, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

2.2 Investissements et subventions

L'Université d'Angers comptabilise dans ses comptes le patrimoine immobilier mis à disposition par l'état et les investissements qu'elle réalise ainsi que les subventions qui les financent.

Les notes 2.1.3 à 2.1.7 exposent les modalités de valorisation et d'amortissement de ces biens.

Nous avons examiné le caractère approprié de cette comptabilisation et les modalités retenues pour leur amortissement.



Université d'Angers Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 13 février 2017

2.3 Provision pour risques et charges

L'Université constitue des provisions pour faire face à des litiges avec les fournisseurs, les étudiants ou les personnels. Ces provisions sont évaluées au cas par cas sur la base des informations et des procédures en cours à la date d'établissement des comptes annuels.

Ces provisions sont valorisées suivant les principes décrits dans la note 2.2.2 « provisions pour risques et charges » de l'annexe.

S'agissant des risques et litiges, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre Université pour leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes.

2.4 Passifs sociaux

L'Université constitue des charges à payer pour prendre en compte ses passifs sociaux (congés à payer, heures complémentaires...). Ces charges à payer sont valorisées suivant les principes décrits dans la note 2.2.4 « charges à payer » de l'annexe.

Nous avons examiné le caractère approprié de cette comptabilisation et les méthodes de valorisations décrites dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Université d'Angers Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 13 février 2017

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Cholet, le 13 février 2017

KPMG Audit Ouest

Dominique Grignon Associé Etablissement université

Année 2016

Période 01 à 15

Système abrégé BILAN COMPTABLE (Avant répartition)

Date Heure 02.02.2017

Page

11:50:57 184

		Exercice 2016		Exercice 2015			
ACTIF		Amortissement dépréciations (à déduire)	Net	Net	PASSIF	Exercice 2016	Exercice 2015
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles : - Terrains	2 166 218,28 236 555 124,98 19 372,00	· ·	172 930,55 139 305 603,12 17 376,52	143 896 372,79	Financements de l'actif - Etat Dotation et affectation Fonds propres	83 081 739,33	87 065 128,52
- Constructions - Autres Immobilisations financières (1)	170 925 148,51 65 610 604,47 1 868,91	-51 284 263,80 -45 963 262,58	119 640 884,71 19 647 341,89 1 868,91	21 184 955,54	Dons et legs en capital Autres Réserves	50 099 651,90	
					Report à nouveau (a) Résultat de l'exercice [bénéf ou perte] (b)	-2 457 308,24 594 534,49	-1 649 997,64 2 743 228,17
					Sous-total : Situation Nette	131 318 617,48	134 707 472,18
					Financements - autres que Etat (av. 2013 : sub inv) Provisions réglementées	21 314 005,34	21 694 630,71
TOTAL I	238 723 212,17	-99 242 809,59	139 480 402,58	144 087 004,81	TOTAL I	152 632 622,82	156 402 102,89
ACTIF CIRCULANT					Provisions pour risques Provisions pour charges	227 495,21 601 347,00	140 521,63 570 535,13
Stocks et en-cours mat prem. et mar En cours de production (biens et services)	3 642,31		3 642,31		TOTAL II	828 842,21	711 056,76
Avances et acomptes versés sur commandes Créances : - d'exploitation (1)	25 844,27 7 947 185,37 7 398 117,65	-87 054,40 -87 054,40	25 844,27 7 860 130,97 7 311 063,25	8 200 054,33	DETTES (1) Dettes financières (2)		
- diverses Valeurs mobilières de placement	549 067,72		549 067,72	1 588 665,29	Dettes d'exploitation Dettes diverses	5 442 471,87 506 096,48	6 013 036,44 840 362,11
Disponibilités (autres que caisse) Charges constatées d'avance (1)	20 507 308,56 154 987,73		20 507 308,56 154 987,73	· ·	Produits constatés d'avance	8 622 283,04	8 661 930,28
TOTAL II	28 638 968,24	-87 054,40	28 551 913,84	28 541 483,67	TOTAL III	14 570 851,39	15 515 328,83
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Ecarts de conversion - Actif (V)					ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (1)(IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	267 362 180,41	-99 329 863,99	168 032 316,42	172 628 488,48		168 032 316,42	172 628 488,48
(1) Dont à plus d'un an					(1) Dont à plus d'un anDont à moins d'un an(2) Dont concours bancaires courants et solo	les créditeurs de ban	ques

⁽a) Montant précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées.

⁽b) Montant précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'une perte.

Etablissement université Année 2016		Systê COMPTE	ème abrégé DE RESULTAT	Date 02.02 Heure 11:49	2.2017
Période 01 à 15				Page 182	
CHARGES (hors taxes)	Exercice 2016	Exercice 2015	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2016	Exercice 2015
CHARGES D'EXPLOITATION (1):			PRODUITS D'EXPLOITATION (1):		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation des stocks marchandises (a) Achat d'approvisionnements	-366,42		Production vendue : - biens	9 928 578,57	9 652 052,18
Variation de stocks approvisionnements (a)	1 032,00		- travaux, études et services	9 928 578.57	9 652 052.18
Achats non stockés	4 623 831,35	4 799 231,94	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	9 926 376,37	9 032 032,16
Services extérieurs	4 607 976,65	4 669 543,77	l · · ·		
Autres charges externes	6 649 145,06	,			
Impots, taxes et versements assimilés	1 870 167,41	1 883 521,35			
Rémunération du personnel	68 491 284,48	66 795 596,41	Production immobilisée		
Charges sociales	46 649 143,27	45 097 792,65	Subventions d'exploitation :	130 143 919,02	129 102 962,20
Dotation aux amortissements et dépréciations	10 102 971,14	9 650 207,83	- Etat	119 570 609,20	118 273 725,00
Dotation aux provisions	255 207,08	85 843,04	- Autres	10 573 309,82	10 829 237,20
Autres charges	4 437 004,75	4 119 656,50	Autres produits (2)	8 109 840,22	7 408 606,65
CHARGES FINANCIERES	1 745,30	2 346,02	PRODUITS FINANCIERS (2)	1 168,81	1 360,56
TOTAL I	147 689 142,07	143 292 292,24	TOTAL I	148 183 506,62	146 164 981,59
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	24 167,85	193 116,37	PRODUITS EXCEPTIONNELS (2) (II)	124 337,79	63 655,19
Impôts sur les bénéfices (III)					
Total des charges (I+II+III)	147 713 309,92	143 485 408,61		148 307 844,41	146 228 636,78
Solde créditeur : Bénéfice	594 534,49	2 743 228,17	Solde débiteur : Perte		
TOTAL GENERAL	148 307 844,41	146 228 636,78		148 307 844,41	146 228 636,78
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs.			(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
			(2) Dont reprises sur amortissements et provisions.		

⁽a) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins précédé du signe (-).(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins précédé du signe (-).

COMPTE FINANCIER

ANNEXES

ANNEE 2016



TABLE DES MATIERES

1 1.1 1.2 1.2.1 1.2.2 1.2.3 1.2.4 1.2.5	Evénements principaux de l'exercice Principes, règles et méthodes comptables Présentation des comptes Méthode générale Changement de méthode d'évaluation Changement de méthode de présentation Biens Historiques et culturels	1 1 1 1 1 1 1
2 2.1 2.1.1 2.1.2 2.1.3 2.1.4 2.1.5 2.1.6 2.1.7 2.1.8 2.1.9 2.1.10 2.1.11 2.2 2.2.1 2.2.2 2.2.3 2.2.4 2.2.5 2.2.6	Informations relatives au bilan Actif Tableau des immobilisations Tableau des amortissements Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières Immobilisations remises en dotation ou contrôlées par l'université Evaluation des stocks Créances Produits à recevoir Valeurs mobilières de placement Charges constatées d'avances Passif Fonds propres Provisions pour risques et charges Etat des dettes Charges à payer Produits constatés d'avance Autres informations significatives	2 2 2 3 3 4 8 9 10 10 10 11 11 12 12 13 14 14 15 17
3 3.1 3.2 3.3 3.4 3.5	Informations relatives au compte de résultat Ventilation des produits d'exploitation Ventilation des subventions Résultat par établissement Ventilation de l'effectif moyen Contributions volontaires en nature	18 18 19 20 20 20
4 4.1 4.2 4.3	Autres informations Honoraires des commissaires aux comptes Tableau de suivi des legs et donations Engagements hors bilan	21 21 21 21

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Depuis, le 1^{er} janvier 2016, le décret GBCP du 7 novembre 2012 est applicable à l'université. Cependant, faute d'une adaptation du système d'information financière au mode de gestion GBCP, l'application du recueil des normes comptables est à titre dérogatoire différée au 1^{er} janvier 2017.

En conséquence, les informations suivantes seront intégrées dans l'annexe financière à compter de cette date :

- Rapprochement résultat budgétaire et résultat comptable ;
- Présentation du tableau des flux financiers ;
- Suppression de la présentation du résultat exceptionnel.

Pour l'exercice 2016, les comptes annuels sont établis conformément à l'instruction comptable M9.3.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

NEANT

1.2.4 Changement de présentation

NEANT

1.2.5 Biens historiques et culturels

Il est rappelé dans l'avis n°2012-07 du 18 octobre 2012 que les biens historiques et culturels doivent figurer à l'actif du bilan.

L'université n'a recensé aucun immeuble répondant à la définition des biens historiques et culturels du code du patrimoine.

S'agissant des biens mobiliers et en particulier des collections inscrites à l'actif de l'université elles n'entrent pas en première analyse dans l'un des régimes juridiques de référence des biens historiques et culturels mobiliers.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

Pour les constructions, l'Université d'Angers a fait appel en 2003 au service des domaines pour une estimation de ses biens. Les terrains n'ont pas fait l'objet d'une valorisation à l'actif du bilan, leurs valeurs sont incluses dans les valeurs des bâtiments.

Une nouvelle évaluation a été réalisée en 2011. Elle n'a pas donné lieu à ajustement comptable, la valorisation du patrimoine réalisée par un prestataire privé pour le compte de France Domaine a été jugée pour partie irréaliste.

Depuis la rentrée scolaire 2015/2016, les activités de l'IUT de Cholet ont été transférées sur Angers. France domaine est chargée de vendre le bâtiment. Dans cette attente l'IUT est maintenu à l'actif de l'université.

La SATT assure depuis 2014 la gestion des brevets déposés par l'université : elle prend en charge tous les frais inhérents aux brevets (honoraires, taxes, annuités...). En contrepartie, la SATT représente l'université auprès des cabinets de propriétés intellectuelles et d'offices nationaux et se rémunère sur les futures licences ou cessions de brevets.

2.1.1 Tableau des immobilisations

Sit. et mouvements	Α	В	С	D
	Valeur brute à			Valeur brute à la
Rubriques	l'ouverture de	Augmentations	Diminutions	clôture de
	l'exercice			l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 156 182,57	84 037,03	98 954,12	2 141 265,48
Immobilisations corporelles	232 740 789,40	6 436 515,47	2 597 227,09	236 580 077,78
Immobilisations financières	1 863,91	285,00	280,00	1 868,91
TOTAL	234 898 835,88	6 520 837,50	2 696 461,21	238 723 212,17

2.1.2 Tableau des amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 967 414.46 €	121 662.07 €	95 788.80 €	1 993 287.73 €
Immobilisations corporelles	88 844 416.61 €	9 913 872.84 €	1 508 767.59 €	97 249 521.86 €
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	90 811 831.07 €	10 035 534.91 €	1 604 556.39 €	99 242 809.59 €

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, ou pour leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les acquisitions dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 800 € sont imputées en charges de fonctionnement.

2.1.3.1 Principaux mouvements:

Chronotime – système de gestion des congés
 30 696 €

• CES Edupack 16 675 €

2.1.3.2 Méthode d'amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire au prorata temporis. Les durées d'amortissement ont été votées au conseil d'administration du 24 octobre 2012 comme suit :

Comptes	Désignations	Durée
	Frais de recherche et de développement (Conception réalisation de	
20300000	réseaux informatiques)	5
20531100	Logiciels acquis	3
20531200	Logiciel sous-traités	3
20532000	Logiciels créés	3
20580000	Autres concessions et droits similaires, brevets, licences	5

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, ou pour leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les acquisitions, autres que le matériel informatique, dont la valeur unitaire hors taxe est inférieure à 800 € sont imputées en charges de fonctionnement.

Pour le matériel informatique, le conseil d'administration a retenu le principe d'une comptabilisation en immobilisation pour les acquisitions dont la valeur unitaire hors taxe est supérieure ou égale à 500 € (délibération du 31/01/2013).

2.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice ont concerné :

Nature de l'immobilisation	Montant des investissements
- Restructuration Bâtiment DIUT Intérieur	532 572
- Dalles G38 UFR Santé	368 264
- Façade Amphi A UFR Lettres	365 641
- Dalles B35 UFR Santé	320 095
- Dalles C35 UFR Santé	303 688
- Dalles D35 UFR Santé	287 146
- App. Mesure multi angles de diffusion statique	117 130
- Plateforme de simulation d'endoscopie bronchique	108 000
- HPLC préparative à recydage	70 969
- Concentrateur et générateur de rhénium	60 000
TOTAL	2533505

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire au prorata temporis. Les durées d'amortissement ont été adoptées au conseil d'administration du 24 octobre 2012 comme suit :

Comptes	Désignations	Durée
21316000	Bâtiments affectés ou reçus en dotation	30
21317000	Bâtiments acquis	30
21318000	Autres bâtiments (ex : petits bâtiments hors préfabriqués)	30
21357000	Installations générales, agencements, aménagements des constructions acquises (ex : études conseils en aménagement)	30
21358000	Autres installations générales agencements, aménagements des constructions (ex : travaux de réaménagements)	20
21517000	Installations techniques complexes acquises	10
21518000	Autres installations techniques complexes	10
21537000	Matériel scientifique acquis	10
21538000	Autres matériels scientifiques	10
21557000	Outillage acquis	10
	Autres outillages	10
21567000	Matériel d'enseignement acquis (ex : matériels de sport)	10
21568000		10
21577000	Agencements et aménagements du matériel et outillage acquis (ex : installation montage matériel téléphonie)	10
21578000	Autres agencements et aménagements du matériel et outillage	10
21617000	Collections acquises (ex : livres scolaires)	5
21618000	Autres collections d'art	5
21817000	Installations générales, agencements et aménagements divers acquis	10
21818000	Autres installations générales, agencements aménagements divers	10
21827000	Matériel de transport acquis	5
21828000	Autre matériel de transport	5
21837000	Matériel de bureau acquis	10
21838000	Autre matériel de bureau	10
21847000	Mobilier acquis	10
21848000	Autre mobilier	10
21877000	Matériel informatique acquis (fournitures)	5
21878000	Autre matériel informatique (réseaux)	5
21887000	Matériels divers acquis	10
21888000	Autres matériels divers	10

Le Conseil d'administration a arrêté le 10 novembre 2011 le principe de l'amortissement par composants pour les nouvelles acquisitions immobilières dont l'université assure la maîtrise d'ouvrage. Les durées retenues sont :

Composants	Durée d'amortissement		
Chauffage Ventilation Climatique Plomberie	20 ans		
Cloisons aménagements	50 ans		
Electricité	15 ans		
Electricité Courants Forts	25 ans		
	20 ans		
Gros Equipements (Ascenseur)			
Etanchéités	20 ans		
Gros-œuvre	50 ans		
Menuiseries Ext.	25 ans		

Le bâtiment IRIS est amorti selon une répartition par composants suivant les cadences visées supra.

2.1.4.3 Dépréciation

NEANT

2.1.4.4 Crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	ı	ı	•	-	-
Amortissements:					
Cumuls exercice antérieur	-	-	-	-	-
Dotation de l'exercice	-	-	-	-	-

2.1.5 Immobilisations financières

2.1.5.1 Principaux mouvements:

Versement d'une caution pour un logement à la cité LAKANAL pour 280€ puis remboursement du fournisseur.

2.1.5.2 Liste des filiales et participations

	Capitaux propres	% capital détenu		ptable des létenus	Prêts et avances consenties	CA HT du dernier exercice	Résultat net du dernier	Dividende s encaissés
Société			Brute	Nette	par l'association et non remboursée	dos	exercice clos	au cours de l'exercice
Filiales (+ 50 %)	-	0%	-	-	-	-	-	0
Participations (10 à 50 %)	-	0%	-	-	-	-	-	0

2.1.5.3 Créances rattachées à des participations : Principaux mouvements

NEANT

2.1.5.4 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Autres titres immobilisés	203,91
Prêts	
dépôts et cautionnements versés	1 665,00
Total	1 868,91

2.1.6 Biens immobiliers remis en dotation ou contrôlés par l'université

Les conventions d'utilisation de l'ensemble des biens immobiliers reçus en affectation font l'objet d'une convention d'utilisation signée entre l'Etat et l'université.

Immobilisations	Montant
IUT	17 886 401
UFR SCIENCES	22 436 000
CENTRE SPORTIF	1 620 000
UFR LETTRES	9 560 000
BU LETTRES	6 830 000
ISTIA	7 840 796
PARKING BU/DROIT/ESTHUA	1 800 000
BU ST SERGE	3 150 000
UFR DROIT	11 000 000
ESTHUA	6 952 553
UFR PHARMACIE	4 746 000
IUP SANTE	2 700 000
UFR MEDECINE	6 500 000
IUT CHOLET	2 287 000
PRESIDENCE	2 916 000
MAISON DES SCIENCES HUMAINES	2 660 000
LA PASSERELLE	1 559 000
INSTITUT DU VEGETAL	18 290 539
IRIS	20 445 873
TOTAL	151 180 162 €

2.1.7 Evaluation des stocks

Le stock de la boutique en ligne est comptabilisé pour la première année. Sa valeur au 31 décembre 2016 s'établit à 3 642.31 €.

2.1.8 Créances:

		Liquidité de l'actif		
Créances (a)	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	
Créance de l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1)				
Autres (dépôts et cautionnements)	1 665.00		1 665.00	
Créances de l'actif circulant (a)				
Créances clients et comptes rattachés.	4 640 324.69	4 640 324.69		
Autres (subvention à recevoir, tva, débiteurs divers)	3 306 860.68	3 306 860.68		
Charges constatées d'avance	154 987.73	154 987.73		
Total	8 103 838.10	8 102 173.10	1 665.00	

⁽¹⁾ Prêts accordés en cours d'exercice – Prêts récupérés en cours d'exercice

2.1.8.1 Créances cédées - Loi Dailly

NEANT

2.1.9 Produits à recevoir :

TOTAL	4 966 384.21€
Conventions Hors Recherche	7 896.00 €
Recherche Formation Innovation	214 761.53€
Conventions Recherche	2 327 169.70€
Conventions Hors Recherche	1 846 607.99€
Formations DFC	403 946.77€
Formations IUT	166 002.22€

⁽a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

2.1.10 Valeurs mobilières de placement :

Titre	Valeur d'acquisition	clôture de l'exercice	Plus value latente	Moins value latente
NEANT				
Total	-	-	_	-

2.1.11 Charges constatées d'avances par UB

Ces charges concernent des dépenses d'exploitation (assurances, maintenances, abonnements, colloques...) comptabilisées en 2016 mais qui correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir en 2017.

UB	MONTANT
Services Centraux	49 782.11
Droit	7 104.61
IUT	397.32
Santé	9 188.95
SUMPPS	310.33
Bibliothèque Universitaire	424.80
SUIO	3 936.04
Recherche	14 369.23
ESTHUA	2393.62
ISTIA	13 204.82
Sciences	485.60
SAIC	53 390.29
TOTAL	154 987.73

Les principaux mouvements 2016 ont concerné :

- l'assurance décennale pour IRIS : 52 832.69 € (SAIC)
- Contrat de maintenance du Macsquant : 11 000 €

2.2 Passif

2.2.1 Fonds propres

2.2.1.1 Fonds (y compris les subventions investissements de l'Etat)

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds				-
Valeur du patrimoine intégré	76 920 392,12		4 703 527,35	72 216 864,77
Financements non rattachés à des actifs Etat	10 144 736,40	1 272 249,39	552 111,23	10 864 874,56
Apports sans droit de reprise	-			-
Legs et donations avec actifs immobilisés	-	-	-	-
TOTAL I	87 065 128,52	1 272 249,39	5 255 638,58	83 081 739,33
Réserves	-			-
Réserves indisponibles	-			-
Réserves statutaires ou contractuelles	-			-
Réserves réglementées	46 549 113,13	3 550 538,77		50 099 651,90
Autres réserves	-			-
TOTAL II	46 549 113,13	3 550 538,77	-	50 099 651,90
TOTAL I +II	133 614 241,65	4 822 788,16	5 255 638,58	133 181 391,23

⁽¹⁾ Affectation du résultat de 2015 (UA) et corrections comptables effectuées en 2015

2.2.1.2 Subventions d'investissements hors subventions de l'Etat

Libellé	Solde au début	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de
	de l'exercice			l'exercice
Subvention d'investissement sur biens	52 548 166,05	1 367 237,03	243 827,08	53 671 576,00
Reprise des financements (amortissements)	30 853 535,34	2 636 291,61	1 132 256,29	32 357 570,66
Montants nets	21 694 630,71	- 1 269 054,58	- 888 429,21 €	21 314 005,34

2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 Tableau des provisions :

Rubriques	Provisions au début de	Augmentations : dotations de	Diminutions : reprises de	Provision à la
·	l'exercice	l'exercice	l'exercice	fin de l'exercice
Provisions pour litiges Provisions pour risques Provisions pour CET Provisions pour CET charges sociales et fiscales Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non- atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire	38 100,00 102 421,63 334 677,88 235 857,25	70 800,00 153 595,21 18 263,21 12 548,66	35 000,00 102 421,63	73 900,00 153 595,21 352 941,09 248 405,91
TOTAL	711 056,76	255 207,08	137 421,63	828 842,21

2.2.2.2 Evaluation des provisions :

Provisions pour litiges :

- Recours auprès du tribunal administratif : 35 800 €

- Recours auprès du tribunal de Grande Instance : 35 000€

- Contentieux soldés en 2016 : 35 000 €

Provisions pour risques :

- Provision pour risque de reversement sur contrat de recherche (CPER 2007-2013 de la recherche fondamentale aux applications cliniques): 153 595,21 €

- Reprise de la provision pour risque de reversement sur contrat recherche ANR : 102 421.63 €

Provision pour CET non monétisable

Conformément à l'instruction n° 13-0024 du 27 novembre 2013, les vingt premiers jours déposés sur le CET sont comptabilisés en provision. La provision inscrite au bilan a été abondée en 2016 de 30 $811.87 \in$.

2.2.3 Etat des dettes

L'université a mandaté fin 2014 un cabinet d'avocats pour mener un audit sur la TVA de l'université. Sur la base des conclusions du rapport d'audit, une demande de remboursement de TVA de 1 784 859 € a été adressée à l'administration fiscale au mois de juillet 2016. Le dossier est en cours d'examen auprès de la Direction des Finances Publiques du Maine et Loire. Le crédit de TVA n'est pas provisionné.

		Degré d'exigibilité du passif		
Dettes(b)	Montant brut	Échéances à	Échéa	ances
Dettes(b)	rionicant brac		à plus 1	à plus 5
		moins d'1 an	an	ans
Emprunts obligataires conv. (2)				
Autres emprunts obligataires Emprunts (2) et dettes aupres des établissements de crédit				
Dettes fournisseurss et comptes rattachés (b)	1 299 150,40	1 299 150,40		
Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations	4 012 429,51	4 012 429,51		
et comptes rattachés	469 133,82	469 133,82		
Autres dettes	167 854,62	167 854,62		
Produits constatés d'avance	8 622 283,04	8 622 283,04		
TOTAL	14 570 851,39	14 570 851,39	-	-

⁽²⁾ Emprunts souscrits en cours d'exercice

2.2.4 Charges à payer :

	Montant
Factures	1 519 501.97 €
Heures Complémentaires et Vacataires	1 959 357.68 €
Avances sur salaires	103 845.25 €
Contrats étudiants	90 452.95 €
Indemnités/primes	648 314.98 €
FIPHFP	362 832.88 €
Congés payés	733 577.81 €
CET monétisable	114 047.96 €
Sous total U.A.	5 531 931.48 €
Factures SAIC	186 077.12 €
TOTAL	5 718 008.60 €

Emprunts remboursés en cours d'exercice

⁽b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

2.2.5 Produits constatés d'avance (PCA) :

Il s'agit de produits ayant été comptabilisés en 2016 mais qui se rattachent aux exercices suivants.

- Pour les droits de scolarité : répartition à hauteur de 4/10 des droits perçus sur l'exercice civil clos (septembre à décembre) et 6/10 sur l'exercice suivant.
- Pour les conventions de formation continue : application du prorata temporis.
- Pour les conventions recherche et les autres conventions et subventions : valorisation du PCA suivant la règle du rattachement des charges aux produits en appliquant à la dépense le taux de proratisation arrêté conventionnellement par le bailleur de fonds.

Droits universitaires:

Désignation	Droits sur 2017(6/10)
Droits de scolarité	1 328 850.60 €
SCDU	219 626.40 €
FSDIE	103 353.60 €
SUMPPS	55 434.96 €
ESTHUA	62 748.00 €
DFC	42 884.40 €
DROIT	13 371.06 €
LETTRES	11 940.00 €
FCS	204 465.60 €
CELFE	63 120.00 €
PHARMACIE	77.40 €
SUAPS	59 641.80 €
TOTAL	2 165 513.82 €

Conventions de formation continue :

Désignation	Droits sur 2017
	E4 204 00 G
Conventions Formations Continues	51 284.98 €
Conventions IUT	1 652.14 €
TOTAL	52 937.12 €

Conventions et subventions :

Université d'Angers (sans le SAIC)			
Désignation	Droits sur 2017		
Conventions Services Centraux	957 066.26 €		
SCIENCES	18 714.83 €		
DROIT	61 791.13 €		
SANTE	103 538.77€		
SUIO	16 176.70 €		
ESTHUA	34 399.86 €		
ISTIA	261 401.32 €		
SUMMPS	24 741.84 €		
RFI	2 355 708.93 €		
Subventions Recherche	2 337 160.18 €		
TOTAL	6 170 699.82 €		

Conventions:

SAIC			
Désignation	Droits sur 2017		
Conventions	233 132.28 €		
TOTAL	233 132.28 €		

Soit un total de 8 622 283.04 €.

2.2.6 Autres informations significatives

A titre dérogatoire, le résultat exceptionnel est présent pour la dernière année.

2.2.6.1 Produits exceptionnels

Dont:

77520000 - Produits des cessions d'éléments d'actifs

Montant	Texte
12 000 €	Vente de matériel : lit d'air fluidisé GPCG1 Glatt

78730000 - Quote-part reprise de financements rattachés à des actifs

Montant	Texte
7 403.33 €	Mise au rebut de matériels

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation :

Compte	2015	2016	Ecart	Evolution %
Droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux	3 773 152.99	3 754 516.87	-18 636.12	-0.5%
Droits des diplômes propres à chaque établissement.	779 861.72	706 373.30	-73 488.42	-9.4%
Prestations de recherche	702 394.74	693 858.13	- 8 536.61	-1.2%
Prestations de formation continue	2 950 729.14	2 912 755.32	- 37 973.82	-1.3%
Colloques	137 085.64	118 096.99	-18 988.65	- 13.9%
Ventes de publications	4 932.64	7 740.78	2 808.14	56.9%
Autres prestations de services	910 550.82	1 514 085.76	603 534.94	66.28%
Produits des activités annexes	459 582.93	299 192.15	-160 390.78	- 34.9%
Total	9 718 290.62	10 006 619.30	288 328.68	+ 3.0 %

3.2 Ventilation des subventions :

Compte	2015	2016	Ecart	Evolution %
Subventions Etat	118 273 725.00	119 570 609.20	1 296 884.20	1.11%
Subventions ANR	926 253.19	729 599.86	-196 653.33	-21.23%
Subventions Région	4 033 582.31	4 200 241.04	166 658.73	4.13%
Subventions département	386 302.48	298 138.73	- 88 163.75	-22.8%
Subventions Communes	907 239.65	1 198 746.06	291 506.41	32.1%
Subventions UE	1 691 040.35	1 479 364.67	-211 675.68	-12.5%
Subvention organismes internationaux		3 843.00	3 843.00	
Subventions autres collectivités publiques	12 126.90	11 557.89	-569.01	-4.7%
Dons et legs	36 715.79	31 000.00	-5 715.79	-15.57%
Produits Taxe apprentissage	658 677.99	802 172.51	143 494.52	21.8%
Autres subventions	2 177 298.54	1 818 646.06	-358 652.48	-16.5%
Total	129 102 962.20	130 143 919.02	1 040 956.82	+0.81%

3.3 Résultat par activité ou établissement

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Université d'Angers		814 538,78
SAIC	220 004,29	
Résultat de l'exercice		594 534,49

3.4 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié (en ETP)
- Personnels Budget Etat	1 401
- Personnels Budget Propre	355
TOTAL	1 756

3.5 Contributions volontaires en nature

Derniers chiffres communiqués

Nature de la contribution	Montant
Ville de Cholet - année 2015	
- Mise à disposition de locaux	95 605,19
- Mise à disposition de personnel	45 831,16
- équipements communautaires	98 928,77
- fournitures	1 643,68
Maison des étudiants - ville d'Angers -	84 662,00
Ville de Saumur	
Ancienne Ecole Félix Pauger	8 972,55
Le Petit Pré	22 148,58
Château Reine de Sicile	22 538,28
TOTAL	380 330,21

4 Autres informations

4.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	КРМС
Au titre de la mission de certification des comptes	33 660.00
totaux	33 660.00

4.2 Tableau de suivi des legs et donations/mécénat

Legs et donations acceptés pour lesquels l'autorité administrative n'a plus de droit d'opposition en cours à la fin de l'exercice	Legs et donations à recevoir	Legs et donations reçus (encaissements)	Décais. et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
D'ACCUEIL		1 000,00			
SUCCESSION MME CAINNE		30 000,00			
TOTAL	-	31 000,00	-	-	-

4.3 Engagements hors bilan

4.3.1 Emprunt auprès des organismes bancaires :

Au 31 décembre 2016, l'engagement s'élève à la somme de : NEANT se décomposant comme suit :

- capital restant dû

- intérêts restant dus

4.3.2 Dettes garanties par des sûretés réelles :

Туре	Bien donné en garantie	Montant de la dette
	NEANT	

4.3.3 Engagements financiers:

Engagements donnés	N	N - 1	
Avals			
Cautions			
Hypothèques			
Effets escomptés non échus			
Autres			
Engagements recus			
Avals			
Cautions			
Autres			

4.3.4 Crédit bail

NEANT

Compte financier de l'exercice 2016

UNIVERSITE

ANNEXES

Annexe immobilière	23
Tableau des immobilisations Université (hors Saic)	24
Tableau des immobilisations SAIC	26
Tableau des immobilisations Université	27
Tableau des amortissements Université	29

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

UNIVERSITE D'ANGERS

Réunion de l'organe délibérant du 09/03/2017

		exécution	dernier BR
		(année N-1) 2016	(année N) 2017
Données physiques			
Nombre de bâtiments occupés	Χ	55	55
dont biens propres	Χ	2	2
dont biens domaniaux	X	43	43
dont prises à bail	Χ	1	1
dont autres mises à disposition (ex. : collectivités territoriales)	Χ	9	9
Surface totale occupée (m² - SUB)	Χ	131 849	131 849
dont biens propres	X	1 276	1 276
dont biens domaniaux	X	122 890	122 890
dont prises à bail	Χ	465	465
dont autres mises à disposition (ex. : collectivités territoriales)	X	7 218	7 218
Ratio m² SUN / poste de travail (*)	X		

	classe de compte (n°)	exécution (N-1) 2016	dernier BR (N) 2017
Dépenses de fonctionnement à l'€ près			
Redevances de crédit-bail immobilier (*)	6125	0	0
Locations immobilières (*)	6132	340 081	327 000
Entretien et réparations sur biens immobiliers (*)	6152	645 981	754 662

Dépenses d'acquisition à l'€ près			
Acquisition de biens propres ou de biens domaniaux	X	0	0
-			

Dépenses d'investissement à l'€ près			
Réalisation de travaux structurants sur les biens propres ou domaniaux	X	1 894 603	1 974 715

7752	0	0
7752	0	0
_	7752	7752 0

(*) Les données sont disponibles à la saisie dans le système d'informations des opérateurs de l'Etat (SI OPE)

Commentaires portant sur la stratégie immobilière de l'établissement :

(notamment sur l'avancement des opérations prévues dans le SPSI, la levée des réserves de France Domaine ou du CIE, les économies réalisées ou programmées,...)

En 2016:

- au profit de l'UFR Santé, réalisation d'un logement de fonction et déconstruction du bâtiment K (amphithéatres desaffectés et restaurant universitaire)
- convention pour mise à disposition du site des Sables d'Olonne

Attendu en 2017 :

- livraison du bâtiment IRIS 2
- réalisation d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière
- poursuite en vue de la certification ISO 50 001 (système de management de l'énergie)
- En cours de cession : site IUT Cholet (aliénation en date de juillet 2015)

Projet 2018

- mise à jour du schéma pluriannuel de stratégie immobilière

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS U.A. HORS SAIC

Rubriques	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	1 616 173,23 €	84 037,03 €	24 429,28 €	1 675 780,98 €	
20531000 Logiciels acquis ou ss trait	1 527 839,37 €	84 037,03 €	8 964,70 €	1 602 911,70 €	
20532100 Logiciels créés	46 560,28 €			46 560,28 €	
20580000 Autres concesº et dt	41 773,58 €		15 464,58 €	26 309,00 €	
Immobilisations corporelles	210 486 205,85 €	6 295 900,17 €	2 590 756,94 €	214 191 349,08 €	
23130000 Immos en cours	1 019 164,44	204 863,96	997 211,51	226 816,89 €	
23140000 Immos en cours	-			- €	
23150000 Immos en cours		198 118,00		198 118,00 €	
23180000 Immos en cours	60 120,00	60 831,35	60 120,00	60 831,35 €	
23251000 Logiciels sous traités	-	24 952,80		24 952,80 €	
23815000 Av inst techniques	-			- €	
23818000 Av - Autres immos corp.	-			- €	
23825000 Acomptes instal tech	-			- €	
21127000 Terrain amngé acquis	1,00			1,00 €	
21256000 Aménagt terrain	19 371,00			19 371,00 €	
21316000 Bât en dot ou affe	130 734 289,53			130 734 289,53 €	
21317000 Bâtiments acquis	5 535 823,62	1 866 821,47		7 402 645,09 €	
21318000 Autres bâtiments	4 207 466,41			4 207 466,41 €	
21356000 Instal gén, agnct am	1 599 978,50			1 599 978,50 €	
21357000 Instal gén, agncts	2 191 290,22	808 985,89		3 000 276,11 €	
21358000 Autres instal gén agnct	3 531 305,46			3 531 305,46 €	
21517000 Installations techni	1 250 137,90	16 681,66		1 266 819,56 €	
21537000 Matériel scientifique	31 447 057,83	1 083 153,74	589 959,53	31 940 252,04 €	

Rubriques	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice	
21538000 Autres matériels scie	95 524,80		4 160,29	91 364,51 €	
21557000 Outillage acquis	67 975,46	4 934,59	1 415,76	71 494,29 €	
21558000 Autres outillages	41 291,70		25 806,60	15 485,10 €	
21567000 Matériel d'enseignem	1 393 571,27		6 516,04	1 387 055,23 €	
21568000 Autres matériels d'ens	71 084,46			71 084,46 €	
21577000 Agncts & amngts acq	1 005 226,14		16 574,00	988 652,14 €	
21578000 Autres agencements	80 178,02			80 178,02 €	
21617000 Collections acquises	7 513,52			7 513,52 €	
21618000 Autres	-			- €	
21647000 Collections	124 005,68	1 320,00		125 325,68 €	
21817000 Instal gén agencements	989 424,59		19 099,62	970 324,97 €	
21818000 Autres installations	299 771,70		8 942,89	290 828,81 €	
21827000 Matériel de transport	556 290,75	9 514,34		565 805,09 €	
21837000 Matériel de bureau	365 202,41	17 519,34	15 332,85	367 388,90 €	
21838000 Autre matériel de bureau	29 537,40		933,17	28 604,23 €	
21847000 Mobilier acquis	1 347 261,59	215 547,80	3 115,00	1 559 694,39 €	
21848000 Autre mobilier	58 950,03		771,42	58 178,61 €	
21876000 Matériel informatique	-			- €	
21877000 Matériel informatique	11 419 396,56	1 207 649,37	570 566,63	12 056 479,30 €	
21878000 Autre matériel infor	1 298 713,96		143 817,42	1 154 896,54 €	
21887000 Matériels divers acq	9 178 726,92	575 005,86	94 854,91	9 658 877,87 €	
21888000 Autres matériels divers	460 552,98		31 559,30	428 993,68 €	
Immobilisations financières	1 863,91	285,00	280,00	1 868,91	
TOTAL	212 104 242,99 €	6 380 222,20 €	2 615 466,22 €	215 868 998,97 €	

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS SAIC

Rubriques	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	540 009,34 €	- €	74 524,84 €	465 484,50 €	
20531000 Logiciels acquis ou ss trait	32 845,54 €			32 845,54 €	
20580000 Autres conces° et dt	507 163,80 €		74 524,84 €	432 638,96 €	
Immobilisations corporelles	22 254 583,55 €	140 615,30 €	6 470,15 €	22 388 728,70 €	
23130000 Immos en cours	-		-	-	
23140000 Immos en cours	-		-	-	
21357000 Instal gén, agncts	3 314,00	-	-	3 314,00	
21417000 Const bât sur sol autrui	20 445 873,41			20 445 873,41	
21537000 Matériel scientifique	681 653,31	104 458,27	4 300,00	781 811,58	
21557000 Outillage acquis	2 273,20			2 273,20	
21567000 Matériel d'enseignem	22 565,18			22 565,18	
21827000 Matériel de transport	1 421,40			1 421,40	
21837000 Matériel de bureau	1 536,80			1 536,80	
21847000 Mobilier acquis	790 060,47			790 060,47	
21877000 Matériel informatique	217 129,24	31 993,03	2 170,15	246 952,12	
21878000 Autre matériel infor	36 765,23			36 765,23	
21887000 Matériels divers acq	51 991,31	4 164,00		56 155,31	
Immobilisations financières	-		-	-	
TOTAL	22 794 592,89 €	140 615,30 €	80 994,99 €	22 854 213,20 €	

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS U.A. ET SAIC

Rubriques	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	2 156 182,57 €	84 037,03 €	98 954,12 €	2 141 265,48 €	
20531000 Logiciels acquis ou ss trait	1 560 684,91 €	84 037,03 €	8 964,70 €	1 635 757,24 €	
20532100 Logiciels créés	46 560,28 €	- €	- €	46 560,28 €	
20580000 Autres concesº et dt	548 937,38 €	- €	89 989,42 €	458 947,96 €	
Immobilisations corporelles	232 740 789,40 €	6 436 515,47 €	2 597 227,09 €	236 580 077,78 €	
23130000 Immos en cours	1 019 164,44	204 863,96	997 211,51	226 816,89	
23140000 Immos en cours	-	-	-	-	
23150000 Immos en cours	-	198 118,00	-	198 118,00	
23180000 Immos en cours	60 120,00	60 831,35	60 120,00	60 831,35	
23251000 Logiciels sous traités	-	24 952,80	-	24 952,80	
23815000 Av inst techniques	-		-	-	
23818000 Av - Autres immos corp.	-			-	
23825000 Acomptes instal tech	-		-	-	
21127000 Terrain amngé acquis	1,00	-	-	1,00	
21256000 Aménagt terrain	19 371,00	-	-	19 371,00	
21316000 Bât en dot ou affe	130 734 289,53	-	_	130 734 289,53	
21317000 Bâtiments acquis	5 535 823,62	1 866 821,47	-	7 402 645,09	
21318000 Autres bâtiments	4 207 466,41	-	_	4 207 466,41	
21356000 Instal gén, agnct am	1 599 978,50	-	-	1 599 978,50	
21357000 Instal gén, agncts	2 194 604,22	808 985,89	-	3 003 590,11	
21358000 Autres instal gén agnct	3 531 305,46	-	-	3 531 305,46	
21417000 Const bât sur sol autrui	20 445 873,41	-	-	20 445 873,41	
21517000 Installations techni	1 250 137,90	16 681,66	-	1 266 819,56	
21537000 Matériel scientifique	32 128 711,14	1 187 612,01	594 259,53	32 722 063,62	

Rubriques	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice	
21538000 Autres matériels scie	95 524,80	-	4 160,29	91 364,51	
21557000 Outillage acquis	70 248,66	4 934,59	1 415,76	73 767,49	
21558000 Autres outillages	41 291,70	-	25 806,60	15 485,10	
21567000 Matériel d'enseignem	1 416 136,45	-	6 516,04	1 409 620,41	
21568000 Autres matériels d'ens	71 084,46	-	1	71 084,46	
21577000 Agncts & amngts acq	1 005 226,14	-	16 574,00	988 652,14	
21578000 Autres agencements	80 178,02	-	ı	80 178,02	
21617000 Collections acquises	7 513,52	-	ı	7 513,52	
21618000 Autres	-	-	1	-	
21647000 Collections	124 005,68	1 320,00	-	125 325,68	
21817000 Instal gén agencements	989 424,59	-	19 099,62	970 324,97	
21818000 Autres installations	299 771,70	-	8 942,89	290 828,81	
21827000 Matériel de transport	557 712,15	9 514,34	ı	567 226,49	
21837000 Matériel de bureau	366 739,21	17 519,34	15 332,85	368 925,70	
21838000 Autre matériel de bureau	29 537,40	-	933,17	28 604,23	
21847000 Mobilier acquis	2 137 322,06	215 547,80	3 115,00	2 349 754,86	
21848000 Autre mobilier	58 950,03	-	771,42	58 178,61	
21876000 Matériel informatique	-	-	ı	-	
21877000 Matériel informatique	11 636 525,80	1 239 642,40	572 736,78	12 303 431,42	
21878000 Autre matériel infor	1 335 479,19	-	143 817,42	1 191 661,77	
21887000 Matériels divers acq	9 230 718,23	579 169,86	94 854,91	9 715 033,18	
21888000 Autres matériels divers	460 552,98	-	31 559,30	428 993,68	
Immobilisations financières	1 863,91	285,00	280,00	1 868,91	
TOTAL	234 898 835,88 €	6 520 837,50 €	2 696 461,21 €	238 723 212,17 €	

I. CADRE GENERAL

	А	В	С	D	E	F
Situations et	Amortissements		Amorticcoments		Diminutions	Amortissements
mouvements		Augmentations :	Amortissements	Charge budgétaire	d'amortissements	cumulés à la fin de
	l'exercice	dotations de l'exercice	neutralisés	réelle	de l'exercice	l'exercice
Rubriques	compte 28	compte 68	compte 7813		compte 28	compte 28
			·		•	
Immobilisations incorporelle		90.036.45		90.026.45	0 064 70	1 510 700 05
20531100		89 036,45		89 036,45	8 964,70	1 510 796,65
20532000		22.625.62		-	06 024 40	99 813,94
20580000		32 625,62		32 625,62	86 824,10	382 677,14
TOTAL	1 967 414 <u>,</u> 46	121 662,07	-	121 662 <u>,</u> 07	95 788,80	1 993 287 <u>,</u> 73
Immobilisations corporelles	-			-		-
21127000		-		-		-
21256000	58,38	1 937,10	1 937,10	_		1 995,48
21316000		4 358 432,36	4 358 432,36	-		43 246 500,54
21356000		53 330,20	,	53 330,20		599 384,82
21317000		222 317,37		222 317,37		1 037 544,39
21318000		141 523,12		141 523,12		1 145 727,53
21357000		91 595,08		91 595,08		232 032,83
21358000		177 726,05		177 726,05		930 821,05
21417000		682 102,10		682 102,10		4 092 252,64
21517000		127 161,93		127 161,93		316 663,85
21537000		2 281 916,29		2 281 916,29	570 560,48	21 141 872,58
21538000		2 201 310,23		-	4 160,29	91 364,51
21547000				_	1 100,25	30 735,64
21548000				_		1 183,66
21567000		83 206,23		83 206,23	6 516,04	1 263 006,44
21568000	69 900,80	03 200,23		-	0 310,01	69 900,80
21557000		4 405,28		4 405,28	1 415,76	52 278,47
21558000		4 403,20		-	25 806,60	15 485,10
21577000	964 139,73	16 456,55		16 456,55	16 574,00	964 022,28
21578000	75 098,67	1 746,48		1 746,48	10 37 1,00	76 845,15
21617000		751,34		751,34		4 479,13
21618000		731,31		731,31		- 175,13
21647000	_			_		_
21817000	949 226,73	16 837,09		16 837,09	18 731,36	947 332,46
21817000		1 704,65		1 704,65	8 942,89	285 550,66
21813000		20 052,25		20 052,25	0 772,07	525 902,21
21827000		7 135,05		7 135,05	15 240,95	326 509,63
21838000		330,79		330,79	933,17	28 604,23
21838000		170 032,54		170 032,54	743,08	1 384 516,64
21847000		1,0 032,34		1/0 032,34	743,08	58 178,61
21876000				_	//±/¬∠	
21870000		999 775,75		999 775,75	569 714,62	9 239 052,84
21877000		53 387,51		53 387,51	143 817,42	1 152 949,23
21878000		399 600,94		399 600,94	93 280,21	7 558 611,48
21888000	459 367,49	408,79		408,79	31 559,30	428 216,98
			4 200 200 40		•	
TOTAL	88 844 416,61	9 913 872,84	4 360 369,46	5 553 503,38	1 508 767,59	97 249 521,86
TOTAL GENERAL	90 811 831,07	10 035 534,91	4 360 369,46	5 675 165,45	1 604 556,39	99 242 809,59